

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et onzième session
Supplément n° 1

A/71/1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2016

Merci de recycler



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. L'activité de l'Organisation	10
A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable	10
1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030	10
2. Le combat à mener contre les changements climatiques	13
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	14
1. Prévention des conflits et médiation	16
2. Opérations de paix	18
3. Protection des civils	20
4. Missions en transition	21
5. Pérennisation de la paix	22
6. Transitions et élections démocratiques	23
C. Développement de l'Afrique	24
D. Promotion et protection des droits de l'homme	25
E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	29
F. Promotion de la justice et du droit international	30
G. Désarmement	32
H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	34
III. Renforcement de l'Organisation	38
IV. Conclusion	41

Chapitre I

Introduction

1. Au moment où je sou mets aux États Membres mon dixième et dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, il me revient en mémoire des propos que j'avais tenus dans la partie introductive de mon tout premier rapport – à savoir que, dans un environnement devenu particulièrement difficile, les États membres et les peuples du monde attendaient plus que jamais de l'Organisation qu'elle intensifie son action et en élargisse les domaines et le théâtre. Cette tendance a caractérisé les 10 années que j'ai passées à la tête du Secrétariat de l'ONU. Alors que je m'apprête à quitter mes fonctions, c'est désormais dans des proportions accrues et sur des théâtres plus nombreux et plus périlleux que l'ONU a déployé des missions politiques et des soldats de la paix. La situation humanitaire qu'elle gère est d'une ampleur jamais atteinte, le nombre de déplacés, par exemple, restant inégalé depuis la création de l'Organisation. Grâce à l'adoption de nouveaux accords audacieux sur le développement durable et les changements climatiques, son programme de développement se révèle plus ambitieux que jamais. Si, à d'autres périodes, l'Organisation a dû également faire face à une multiplicité de requêtes, la portée et la complexité des opérations et des programmes qu'elle administre actuellement dans le monde sont sans précédent, alors que ses ressources sont limitées. En s'adaptant à l'évolution des besoins et des perspectives, elle en est venue à s'acquitter de ses mandats de manière plus effective et plus efficace. Il reste qu'en définitive l'augmentation des attentes exige des États Membres un investissement et une confiance accrues, qui permettront à l'Organisation de continuer à remplir sa mission.

2. L'accroissement des attentes à laquelle l'Organisation doit faire face est à rapprocher du bouleversement du paysage mondial et de la multiplication des défis qu'aucun pays ne peut relever seul. C'est l'occasion de rappeler une fois de plus le rôle que joue et continuera d'assumer l'Organisation en tant qu'instance de règlement des problèmes et instrument de solidarité. La décennie écoulée a été marquée par des bouleversements et des changements majeurs. La mondialisation a ouvert de nombreuses perspectives en ce qui concerne la prospérité et l'apparition d'une communauté mondiale de partage. Ces perspectives nouvelles se sont toutefois accompagnées de risques accrus et de difficultés imprévues. À l'instar des personnes et des biens, les maladies, les armes et la propagande extrémiste ont aisément traversé les frontières. C'est à l'échelle mondiale que se sont répercutés les événements qui touchaient telle ou telle région. Les 10 dernières années ont été marquées par une série de crises aux répercussions mondiales, allant des crises financière, alimentaire et énergétique à la vague de troubles qui a affecté le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces reculs ont détourné au profit du règlement des crises les ressources destinées au développement et multiplié les craintes dans de nombreux secteurs. Durant mon mandat, dirigeants et organisations mondiales se sont employés à suivre le rythme du changement et à convaincre les populations qu'ils étaient en mesure de gérer les répercussions de cette évolution. Durant cette première décennie de l'ère des médias sociaux, la voix qui se définissait comme « Nous, les peuples » s'est fait de plus en plus clairement entendre dans les affaires mondiales. À juste titre, les peuples ont davantage exigé de leurs dirigeants et de l'Organisation des Nations Unies. Je demeure persuadé qu'ils se souviendront de cette décennie comme d'une période où l'Organisation s'est attachée à répondre à

leurs attentes, tout en s'efforçant de s'adapter à un monde en proie à des mutations profondes de manière à pouvoir continuer, longtemps encore, à s'acquitter de sa mission.

3. En assumant mes fonctions, j'étais résolu, d'une part, à adapter l'Organisation à un monde toujours plus interdépendant et en mutation rapide et, d'autre part, à promouvoir l'adaptation des États Membres à cette réalité. Pour ce faire, j'ai entrepris une série de réformes structurelles et pris d'autres mesures en vue d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, tout en plaidant activement auprès des États Membres pour qu'ils honorent les obligations qui les lient au titre des trois axes de l'action de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Pour une bonne part, les activités que j'ai entreprises ont vu leur couronnement au cours de la période visée par le présent rapport.

4. Dans le domaine du développement, j'ai plaidé, tout au long de mon mandat, pour que l'on tienne les engagements concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et pour que l'on accélère leur réalisation. Nous avons atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié l'extrême pauvreté. Nous avons scolarisé un plus grand nombre de filles et réduit la mortalité maternelle liée à l'accouchement. Bien que remarquables, ces résultats n'ont pas suffi à garantir à tous le droit de vivre dans la dignité. À travers le monde, les gens ont continué de lutter pour alimenter leurs enfants, percevoir un salaire décent et vivre pacifiquement et dans la dignité. À l'approche des échéances fixées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous avons compris que les prochains objectifs devaient prendre davantage en compte la croissance économique, la justice sociale et la gestion de l'environnement. Une coalition mondiale remarquable s'est réunie pour définir des objectifs de développement durable, qui ont été adoptés par les États Membres en septembre 2015, dans le cadre du Programme 2030. Ces objectifs se veulent universels, plus larges et plus ouverts que les objectifs précédents et notamment centrés sur la paix, la justice et la solidité des institutions.

5. Constatant que notre génération a été la première à ressentir concrètement les répercussions des changements climatiques et est la dernière à pouvoir prendre des mesures effectives pour en éviter les pires effets, j'ai décidé, dès le début de mon mandat, d'assumer un rôle de chef de file face à cette menace existentielle. Au moment de ma prise de fonctions, les négociations internationales sur le climat n'évoluaient que lentement et il n'était pas réellement admis que le Secrétaire général de l'ONU puisse personnellement jouer un rôle dans ce domaine. Je ne pouvais cependant pas rester sans réagir, alors que la riposte mondiale apparaissait irrésolue face à ce problème majeur de notre temps, dont les répercussions touchaient tous les domaines d'activité de l'Organisation. Hormis la prise de contacts directs avec des gouvernants de par le monde, je me suis rendu dans certaines des zones les plus touchées et j'ai entrepris diverses autres initiatives pour maintenir cette question – et notamment le financement de l'action climatique – au premier rang des préoccupations mondiales. Conjuguées avec les activités que mènent, à divers niveaux dans le monde, les gouvernants, la société civile, le secteur privé et de nombreuses autres parties prenantes, ces initiatives ont contribué à l'élaboration de l'Accord de Paris de 2015, qui a constitué un succès pour les peuples, la planète et le multilatéralisme en tant que tel. En 2016, à l'occasion de la Journée de la Terre, 175 pays ont signé l'Accord, soit un record mondial. Le plus

dur reste encore à faire, mais je quitterai mes fonctions, soulagé à l'idée que l'on a accordé à temps l'attention que méritait cette question pour pouvoir changer le cours des choses.

6. Les femmes détiennent la clef de la mise en œuvre du programme d'action de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle tout au long de mon mandat, l'une de mes priorités a été de leur donner les moyens de s'émanciper. J'ai présidé à la mise en place d'ONU-Femmes et pris des initiatives spéciales relatives à des questions telles que la santé maternelle et infantile, la violence sexuelle et l'émancipation économique des femmes. J'ai essayé de donner l'exemple en améliorant, à l'ONU même, l'équilibre de la composition hommes-femmes aux postes de haut fonctionnaire. Nous ne sommes pas parvenus à la parité, mais nous avons brisé de nombreux « plafonds de verre » durant mon mandat. Lorsque j'ai pris mes fonctions, aucune femme ne dirigeait une opération de paix sur le terrain. Actuellement, près du quart des missions des Nations Unies sont dirigées par des femmes. J'ai aussi nommé la première femme Conseillère juridique, la première femme Conseillère pour les questions de police, la première femme commandant de force et une bonne centaine de femmes à des postes de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint.

7. Conscient que le monde compte actuellement plus de jeunes que jamais, je me suis attaché à mobiliser leur énergie. Nous avons plus d'une fois constaté leur enthousiasme, leur passion et leur vif désir de faire entendre leur voix dans les affaires qui les concernent. J'y ai donné suite en nommant un Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse – lui-même âgé seulement de 28 ans – et en mettant tout en œuvre pour que la voix de ces « générations futures » soit entendue dans les instances de prise de décisions de l'Organisation. Je me suis fait un devoir de rencontrer les jeunes, chaque fois que possible, afin d'entendre leurs préoccupations et de leur prodiguer mes encouragements en leur qualité de responsables de demain.

8. En ce qui concerne la paix et la sécurité, j'ai fait de la prévention des conflits une priorité tout au long de mon mandat, en commençant par le renforcement des capacités de l'Organisation dans les domaines de la médiation et de la diplomatie préventive. Attestant de ces réformes, c'est dans une plus grande mesure qu'à travers le monde et durant toute la décennie les États Membres et les partenaires régionaux ont sollicité l'ONU en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'appui à la médiation. En 2016, par exemple, mes envoyés poursuivent l'œuvre laborieuse de la diplomatie en République arabe syrienne, au Yémen, en Libye et ailleurs, tandis que, dans les opérations de paix et dans les équipes de pays, le personnel des Nations Unies s'active discrètement un peu partout dans le monde pour éviter les conflits violents et promouvoir le dialogue. Je me félicite de ce que les États Membres aient répondu à la récente série d'études indépendantes sur l'action que nous menons dans les domaines touchant les opérations de paix, la consolidation de la paix et la question des femmes et de la paix et de la sécurité en soulignant l'impérieuse nécessité de prévenir les conflits. Il nous reste encore beaucoup à faire pour traduire ces idées en une réalité concrète. À cet égard, j'ai lancé l'initiative Les droits avant tout pour associer davantage les trois axes d'intervention de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme, et pour faire de la prévention des violations un principe qui sous-tend la prise de décisions au sein de l'Organisation.

9. Durant mon mandat, l'ONU en est venue à occuper la deuxième place en matière de déploiement de troupes dans le monde. Les déploiements au service du maintien de la paix ont atteint un maximum historique. Devenus plus imposants, ils ont aussi gagné en complexité et se sont parfois déroulés dans des zones très éloignées. Les théâtres d'opérations sont devenus de plus en plus dangereux en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans de nombreuses régions. Il nous a donc fallu innover sans relâche en vue de renforcer la réactivité, l'efficacité et la transparence des opérations de paix. Le dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation a ainsi fait l'objet de réformes majeures. Alors qu'il se mettait en place au moment où je prenais mes fonctions, le nouveau dispositif de consolidation de la paix a effectivement contribué, durant mon mandat, à l'instauration et au maintien de la paix dans des pays meurtris par le fléau de la guerre. Les États Membres viennent d'adopter des résolutions novatrices sur le maintien de la paix, qui intègrent une bonne partie des enseignements que nous avons tirés.

10. Durant mon mandat, nos systèmes de déploiement et de gestion des opérations de paix ont également fait l'objet de réformes. Ces dernières ont commencé avec la création du Département de l'appui aux missions, pour s'achever avec la mise en place du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui a formulé des recommandations majeures sur l'amélioration de la gestion des opérations de paix et le renforcement des partenariats mondiaux qui les sous-tendent. Une partie de ces recommandations sera nécessairement du ressort de mon successeur, les plus importantes relevant, pour une bonne part, des États Membres. Quant à celles dont l'application m'incombe, elles seront pour l'essentiel mises en œuvre avant la fin de mon mandat.

11. Les réformes institutionnelles n'assureront pas l'efficacité de nos opérations futures si elles ne s'accompagnent pas d'une réaffirmation de la volonté politique et de la confiance. Le pacte existant entre les États Membres qui contribuent de différentes manières aux activités des opérations de paix et celui entre les États Membres et le Secrétariat se sont ressentis de certaines des difficultés vécues ces dernières années et doivent impérativement être renouvelés, notamment lorsqu'intervient la question du consentement des gouvernements hôtes. J'ai été particulièrement déçu par la réaction en demi-teinte du Conseil de sécurité comme suite à l'expulsion du personnel civil des Nations Unies du Sahara occidental. J'ai également été déçu par le peu de soutien qu'ont recueilli les nouvelles propositions visant à renforcer nos capacités en matière de prévention des conflits, eu égard au consensus clair aux termes duquel nous devons, d'urgence, nous attacher davantage à prévenir les conflits violents.

12. La détérioration des conditions de sécurité nous a aussi imposé la recherche d'autres solutions novatrices. La période à l'examen a débuté par la clôture de la toute première mission sanitaire d'urgence des Nations Unies. La Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola a fourni une illustration marquante et concluante de l'utilisation souple et innovante qui peut être faite des capacités, notamment politiques et logistiques, des Nations Unies aux fins de la gestion des crises imprévues que vit de plus en plus souvent notre monde interdépendant. Des menaces nouvelles telles que la criminalité organisée et l'extrémisme violent exigeaient aussi de nouvelles approches et notamment une réponse collective fondée sur des principes. Un des principaux résultats de ces initiatives a été mon Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Je me félicite de ce que l'Assemblée générale ait apporté son soutien à l'appel que j'ai

lancé dans mon plan en faveur d'une approche globale, comprenant non seulement les mesures de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité mais aussi des mesures de prévention systématiques visant les facteurs sous-jacents qui radicalisent les individus et les poussent à se joindre aux groupes extrémistes violents. Je me réjouis à la perspective de poursuivre la concertation sur ce problème et sur d'autres questions connexes lorsque l'Assemblée générale examinera sa stratégie antiterroriste.

13. Une autre solution novatrice a consisté en la réponse à l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne, où le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU joue un double rôle consistant à enquêter sur l'utilisation de ces armes inhumaines et à exercer un effet dissuasif contre l'emploi de ces armes. Plus généralement, j'ai plaidé pour que des mesures soient prises dans le domaine du désarmement, concernant les armes nucléaires, les armes classiques et les armes légères. Je me suis employé à relancer le programme de non-prolifération et à proposer des mesures destinées à protéger les civils et les combattants contre les armes d'emploi aveugle. Je me suis particulièrement félicité de l'adoption, en juillet 2015, de l'accord sur le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, qui atteste de la valeur de la diplomatie.

14. Mon mandat a coïncidé avec la manifestation de besoins humanitaires sans précédent un peu partout dans le monde et avec la vague de déplacements forcés la plus importante depuis la création de l'Organisation. L'appel que j'ai lancé en faveur d'un système humanitaire plus global, plus transparent et plus durable a abouti, en 2016, à la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire. La réflexion se poursuivra dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra en septembre à New York. Fondamentalement, j'en appelle à la solidarité mondiale face aux besoins de nos semblables. C'est une préoccupation à laquelle j'ai tenté de répondre depuis le début en plaidant pour que la priorité soit accordée aux droits de l'homme. Dans cet esprit, j'ai d'abord appuyé la mise en place du Conseil des droits de l'homme au moment où je venais d'assumer mes fonctions, puis j'ai mené des campagnes pour l'abolition de la peine de mort et l'arrêt de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et j'ai lancé l'initiative Les droits avant tout. À l'heure où je quitte mes fonctions, je suis heureux de constater que la question des droits de l'homme est prise en compte dans les objectifs de développement durable, dans nos stratégies relatives à la paix et à la sécurité et dans la lutte que nous engageons contre l'extrémisme violent. Si nos mécanismes de défense des droits de l'homme continuent d'être particulièrement sollicités, le positionnement des droits de l'homme au centre de toutes nos activités atteste très concrètement de la volonté de toujours privilégier les droits de l'homme dans tout ce que nous faisons.

15. À mon arrivée à l'ONU, j'ai été frappé par le décalage qui existait entre le dévouement des membres de son personnel et les insuffisances des systèmes mis à la disposition de ces derniers. De leur côté, les États Membres m'ont clairement fait comprendre qu'ils attendaient une gestion plus transparente, plus responsable et plus efficace de l'Organisation et de ses ressources. Pour satisfaire cette attente et afin de permettre à l'Organisation de répondre à ces exigences et d'honorer ses engagements, j'ai privilégié les réformes institutionnelles et administratives. J'ai pris des mesures visant à renforcer le système de responsabilisation, en mettant l'accent sur les mécanismes de contrôle interne et les outils destinés à promouvoir la

transparence et l'intégrité. Il s'agit, notamment, de la mise en place du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, de la mise en œuvre d'un nouveau système de justice interne et de l'élargissement du contrat de mission aux chefs des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. J'ai également institué de nouvelles politiques en matière de ressources humaines, dont celle de la mobilité. J'ai milité pour que le Secrétariat devienne une organisation mondiale régie par des pratiques et des méthodes de gestion modernes. La plupart de ces réformes commencent à porter leurs fruits au moment où s'achève mon mandat et je suis heureux de laisser à mon successeur une Organisation prête à aborder la huitième décennie de son existence et le monde plus complexe avec lequel elle doit traiter.

16. Je me suis également attaché à tirer parti de l'apparition, sur la scène mondiale, de nouvelles technologies des communications, de nouveaux médias et de nouveaux acteurs, en mobilisant le pouvoir des partenariats et en utilisant la capacité fédératrice des Nations Unies pour associer une grande diversité d'acteurs à la recherche des solutions qu'exigent les problèmes pressants du monde. Des initiatives multipartites ont été engagées pour traiter de questions telles que la santé maternelle et infantile, l'énergie durable et la faim. Je me suis employé à ouvrir plus largement les portes de l'Organisation aux parlements et aux organisations de la société civile, qui jouent un rôle primordial dans la réalisation d'objectifs cruciaux aux niveaux national et mondial.

17. 17. Les 10 dernières années ont été remarquables pour l'Organisation. Ayant grandi avec la conscience que l'Organisation était un symbole d'espérance, je me suis senti honoré d'y travailler. J'ai œuvré en collaboration avec les États Membres et de nombreux collègues dévoués à travers le monde. Trop de membres du personnel ont trouvé la mort en défendant les principes de la Charte des Nations Unies. Le meilleur hommage que nous puissions leur rendre est de redoubler d'efforts. J'ai vu les transformations que nous pouvions opérer lorsque nous décidions d'œuvrer de concert. Dans les voyages que j'ai faits en tant que Secrétaire général, j'ai aussi vu le désespoir, les épreuves et la détresse. Trop souvent, ces affres sont provoquées par l'homme. J'ai fait ce que j'ai pu pour que l'Organisation réponde aux besoins des plus vulnérables, mais la tâche est loin d'être achevée. Ma mission se terminera à la fin de cette année et je passerai le relais à mon successeur à qui je souhaite plein succès pour ce qui est, d'après le premier Secrétaire général, la tâche la plus difficile au monde. C'est aussi la tâche la plus exaltante.

Chapitre II

L'activité de l'Organisation

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable

18. La période à l'examen a marqué la fin d'une ère de recherche du développement durable et le début d'une nouvelle phase encore plus prometteuse où nous pouvons réellement éliminer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion partout dans le monde. La mobilisation mondiale qu'ont suscitée les objectifs du Millénaire pour le développement a permis de sortir de la pauvreté extrême 1 milliard de personnes, de marquer des points contre la faim, de scolariser plus de filles que jamais et de protéger notre planète. Ces objectifs ont donné naissance à des partenariats novateurs, mobilisé l'opinion publique et révélé combien il importait de se fixer des objectifs ambitieux. Il reste que l'engagement historique que les dirigeants du monde ont pris en 2000 de « ne ménager aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant » n'a pas été entièrement honoré à l'échéance de 2015.

19. Les inégalités persistent et les progrès varient d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays, laissant de côté des millions de personnes. Il en est particulièrement ainsi lorsque les violences réduisent à néant ou empêchent les progrès en matière de développement. Durant la décennie écoulée, la multiplication et la reprise des conflits ont considérablement réduit les avancées qui avaient été faites. Alors que s'aggravent les phénomènes de la polarisation et les crises, une nouvelle ère de développement durable s'impose. Les enseignements issus de l'action que nous avons menée afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont révélé que nous savons ce qu'il faut faire, mais ont également fait apparaître la nécessité d'adopter des démarches qui s'attaquent aux causes profondes des problèmes et prennent davantage en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

20. Le 25 septembre 2015, les dirigeants de la planète se sont réunis à New York pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – un programme d'importance historique. Ce programme est l'aboutissement de l'un des processus les plus ouverts et les plus intégrés de l'histoire des Nations Unies. S'agissant d'un cadre global pour les 15 prochaines années et de la promesse des États Membres de ne laisser personne de côté, il synthétise la vision globale du monde dans lequel nous voulons vivre.

21. Le Programme est sous-tendu par 17 objectifs de développement durable au titre desquels tous les pays et les parties prenantes ont pris les engagements suivants : 1) éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; 2) éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; 3) permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; 4) assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie; 5) parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; 6) garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement

gérés de façon durable; 7) garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable; 8) promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous; 9) bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; 10) réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; 11) faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables; 12) établir des modes de consommation et de production durables; 13) prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; 14) conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable; 15) préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; 16) promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous; et 17) renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les objectifs sont accompagnés de 169 cibles.

22. Il s'agit d'un programme ambitieux, qui intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et qui s'attaque aux causes profondes que sont la pauvreté, la faim, les pandémies, les inégalités, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, les migrations forcées, la violence et l'extrémisme. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'appuie sur les enseignements issus de l'action que nous avons menée afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de concrétiser d'autres engagements convenus sur le plan international. Il renforce plusieurs autres accords mondiaux conclus en 2015 et durant la période à l'examen et s'en inspire, notamment l'Accord de Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

23. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) vise à orienter la gestion des risques de catastrophe dans le contexte du développement à tous les niveaux. Il est axé sur la prévention de l'apparition de nouveaux risques de catastrophe et la réduction des risques existants grâce à l'adoption de mesures anticipatives et à des investissements dans tous les secteurs, dont l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau et l'énergie. L'accent placé sur l'augmentation, à l'échéance de 2020, du nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ouvre clairement la possibilité d'une amélioration de la planification au niveau national, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

24. Ces programmes qui se renforcent mutuellement marquent un nouveau départ. Le défi à relever réside à présent dans la mise en œuvre. Aucun acteur ne peut y arriver seul. L'ensemble des communautés et des nations doit traduire dans les faits l'ambition affichée au niveau mondial, en s'appuyant sur des stratégies de mise en

œuvre conçues au niveau local et soucieuses de l'égalité des sexes. La prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans les plans, les stratégies et les budgets consacrés au développement durable doit revêtir un caractère prioritaire. Les États doivent piloter ce processus. Ils doivent en assumer la responsabilité et la direction et harmoniser les politiques, la législation et les ressources avec les objectifs de développement durable. L'exploitation des synergies existant entre les objectifs contribuera à accélérer la mise en œuvre. Dans cet ordre d'idées, le Programme d'action d'Addis-Abeba engage les pays à se doter des politiques et des cadres réglementaires nécessaires et encourage une modification des modes de consommation, de production et d'investissement. Il réaffirme la nécessité d'honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD) et souligne le rôle que joue cette dernière dans la mobilisation de ressources supplémentaires auprès des secteurs public et privé. Il encourage la contribution de la coopération Sud-Sud au développement durable.

25. Un travail particulier devra être mené dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces pays, comme ceux touchés par des conflits, doivent faire face à des contraintes particulièrement importantes dans les domaines de la croissance économique et du développement durables. S'il importe qu'ils assument la responsabilité et la direction des programmes, ces pays doivent compter sur les partenariats mondiaux pour obtenir les ressources financières, les services consultatifs et l'assistance technique dont ils ont besoin. Le Programme d'action d'Istanbul, la déclaration politique adoptée lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa sont des pactes qui sont axés sur les défis et les perspectives propres à ces groupes de pays. Ces programmes d'action spéciaux complètent le Programme 2030. La Banque de technologies, qui doit devenir opérationnelle en 2017, pourra renforcer les capacités nationales et fournir aux pays les moins avancés les compétences spécialisées nécessaires à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international.

26. Le financement jouera également un rôle clé dans la mise en œuvre. La réunion du Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement a constitué une première étape importante à cet égard. En guise de contribution à ce débat majeur, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a soumis un rapport qui reprend plus de 300 engagements et mesures à prendre énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, y compris les cibles concernant les moyens de réalisation des objectifs de développement durable. Il crée un cadre de suivi et présente des sources de données et des outils devant permettre de suivre la mise en œuvre dans les années à venir. La première réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui s'est tenue à Washington sous les auspices des banques multilatérales de développement, a également fourni un apport majeur.

27. La mise en œuvre et la responsabilisation dans ce domaine laisseront à désirer en l'absence de données de qualité, accessibles et disponibles à temps. La Commission de statistique, qui relève du Conseil économique et social, a adopté un cadre mondial d'indicateurs. L'exploitation d'un cadre d'indicateurs en vue du suivi et de l'évaluation des progrès n'ira pas sans mal dans de nombreux pays, et les capacités statistiques nationales devront être renforcées. À sa quarante-sixième session, la Commission de statistique a mis en place le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des

statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est chargé d'assurer la direction stratégique des activités de suivi et d'information statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable. La révolution des données joue un rôle important en ce qui concerne l'exploitation du cadre mondial d'indicateurs. La Commission de statistique œuvre à la tenue, en 2016, d'un forum mondial sur les données du développement durable, qui devrait renforcer le dialogue avec une grande diversité de partenaires et de parties prenantes.

28. Compte tenu de l'adoption du Programme 2030, l'annexe jointe chaque année au rapport et intitulée « Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs : tableaux statistiques » est supprimée. En lieu et place et conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, un rapport annuel sur les objectifs de développement durable sera établi à partir du cadre mondial d'indicateurs, à l'intention du Forum politique de haut niveau. Une annexe intitulée « Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs : tableaux statistiques » sera incorporée à ce rapport annuel.

2. Le combat à mener contre les changements climatiques

29. Au cours de l'année écoulée plus que jamais, nous avons ressenti l'urgence pressante et vu naître un nouvel espoir de réussir à enrayer les changements climatiques – bataille ô combien vitale et emblématique de notre époque –, voire d'inverser la dynamique. Pour le développement durable, il n'y a pas plus grande menace que les changements climatiques qui, de surcroît, vont à l'encontre de l'élimination de l'extrême pauvreté. L'année 2015 a été la plus chaude depuis qu'il existe des données scientifiques modernes. La période de cinq ans qui s'étend de 2011 à 2015 a été la plus chaude jamais enregistrée. Le niveau mondial de dioxyde de carbone, premier facteur des changements climatiques, a dépassé les 400 ppm pour la première fois. Comme les données scientifiques, les effets de plus en plus palpables du phénomène sur la vie quotidienne de chacun ne laissent plus aucune place au doute. Année après année, les faits sont de plus en plus criants, et il est flagrant que les populations les plus pauvres et les plus exposées sont les plus durement touchées. Des États insulaires très vulnérables du Pacifique aux régions de la corne de l'Afrique écrasées par la sécheresse, les effets des changements climatiques empêchent le développement durable des pays en développement quand ils n'en menacent pas purement et simplement l'existence. Tout ce qui sera fait dans le domaine du climat viendra à l'appui du développement durable. Tout investissement au bénéfice du climat est un investissement dans le développement. La coopération de tous les secteurs de la société, dans tous les pays du monde, est donc indispensable.

30. Les efforts que j'ai accomplis depuis 10 ans en vue de la conclusion d'un accord ambitieux sur le climat ont porté leurs fruits. Après le succès du Sommet sur le climat tenu à mon initiative à New York en 2014 et la vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Lima, j'avais fixé deux grands objectifs : susciter la volonté politique de parvenir à un nouvel accord à Paris fin 2015 et stimuler sur le terrain d'ambitieuses mesures de réduction des émissions et d'amélioration de la résilience. Le formidable accord conclu n'était pas envisageable sans la participation des chefs d'État et de gouvernement durant l'année 2015. C'est pourquoi je les ai réunis par deux fois, pour galvaniser les esprits au plus haut niveau dans la perspective de la Conférence

de Paris. Ces rencontres ont donné lieu à un large consensus entre les principaux pays et lancé le puissant mouvement dont allait sortir l'Accord de Paris.

31. L'adoption, le 12 décembre 2015, de l'Accord de Paris et la cérémonie de signature tenue le 22 avril 2016 à un niveau élevé sont venues couronner une année où le multilatéralisme a fait beaucoup pour la planète et ses habitants. Tous les pays du monde ont montré à quel point ils étaient attachés à l'idée d'atténuer les effets des changements climatiques en s'engageant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 et par la suite. De solides jalons ont été posés en vue de l'adaptation de l'économie mondiale à l'évolution du climat selon des modalités respectueuses des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

32. À présent, il est crucial de passer des paroles aux actes. La transformation que nous allons opérer contribuera à la construction d'un avenir plus sûr, plus sain et plus prospère pour tous. Il faut accélérer à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon mondial. Nous n'avons pas de temps à perdre. Mieux, nous avons beaucoup à gagner en nous engageant rapidement sur la voie de la réduction des émissions de carbone. Le financement de l'action climatique est décisif pour les réalisations sur le terrain et la confiance politique. La Conférence de Paris n'aurait pas eu le succès que l'on sait si une trajectoire politiquement crédible n'avait pas été tracée en vue d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, et si le Fonds vert pour le climat n'avait pas commencé à fonctionner et que son conseil d'administration n'avait pas approuvé ses premiers projets en novembre 2015.

33. La réussite de l'action climatique est un défi mondial qui revêt plusieurs aspects. Conscient de l'importance de la résilience et des capacités d'adaptation, j'ai également lancé, sous le nom d'« Initiative de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler », un partenariat mondial destiné à accélérer les activités de renforcement de la résilience climatique jusqu'en 2020, en particulier pour les pays et les peuples les plus vulnérables.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

34. Cette année encore, tout ce qui a été fait pour prévenir, contenir et régler les conflits violents est venu nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies était indispensable. La sûreté et la prospérité des futures générations ont été compromises par l'échec des dirigeants politiques, qui n'ont pas réussi à gouverner de façon pacifique et équitable, en respectant la primauté du droit. Elles l'ont également été par le détournement des ressources destinées au développement au profit des parties en guerre, par le mépris alarmant des belligérants à l'égard du droit international, en particulier des droits de l'homme et du droit humanitaire, et par l'absence de dénonciation systématique des violations et l'impunité dont jouissent les criminels. Nous avons continué d'être les témoins de crimes atroces et de voir des enfants porter des armes au lieu d'aller en classe. Sous nos yeux, une foule innombrable a pris le chemin de l'exode. Dans des régions entières, le tissu social risque de partir en charpie. Les conséquences sont terribles pour les civils, en particulier au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Afrique.

35. Dans ces circonstances, l'ONU a été, bien plus que par le passé, sollicitée pour intervenir à des fins de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Le nombre de soldats de la paix déployés n'a jamais été aussi élevé. La demande de

bons offices et de services d'appui à la médiation, notamment ceux assurés par les missions politiques spéciales, a atteint un record absolu, de même que le coût de l'action humanitaire. Il est clair que cela ne saurait durer.

36. Le poids des conflits s'est mesuré en termes qualitatifs (les situations évoluent suivant des logiques de plus en plus complexes) et quantitatifs (les conditions d'intervention sont de plus en plus périlleuses). En Afghanistan, en Iraq, au Mali, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen, le conflit armé est resté indissociable du terrorisme, les extrémistes violents prospérant sur les fragilités nationales, régionales et locales, notamment les tensions ethniques, religieuses, socioéconomiques et politiques. La percée du groupe dit État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ou Daech a redessiné les contours de l'extrémisme violent et amplifié la menace pourtant déjà terrible que représentaient des groupes plus anciens comme Al-Qaida, Boko Haram et les Chabab. Rien que ces six derniers mois, l'EIIL a perpétré ou revendiqué des attentats en Allemagne, au Bangladesh, en Belgique, en Égypte, aux États-Unis, en Fédération de Russie, en France, en Indonésie, au Liban, au Pakistan et en Turquie. Il s'est avéré que des groupes se livrant à la traite des êtres humains et au trafic de migrants profitaient des mouvements massifs de réfugiés et de migrants qui avaient perdu leurs droits en fuyant la violence et la persécution, aggravant ainsi la détresse de personnes en quête de sécurité.

37. Ces phénomènes compliquent la tâche des médiateurs des Nations Unies qui s'efforcent de trouver des solutions politiques inclusives. Il a été particulièrement difficile aux opérations de paix d'agir efficacement dans des conditions coercitives marquées par l'intensité et la persistance de la violence. Le fait que 43 soldats de la paix aient été tués et 75 blessés dans des actes de malveillance entre le 1^{er} août 2015 et le 31 mai 2016 montre, s'il en était besoin, que le maintien de la paix est une activité dangereuse qui peut coûter des vies. Même dans les locaux des missions et autres installations qui étaient précédemment considérés comme peu exposés, le personnel et les activités des Nations Unies font maintenant face à des menaces complexes, variées et multidimensionnelles créées par les conflits armés, l'instabilité qui leur fait suite, le terrorisme, les troubles civils, la criminalité violente, les crises politiques, les atteintes graves aux droits de l'homme, les situations d'urgence humanitaire et les fréquentes catastrophes naturelles. Le nombre d'attaques visant directement des installations et des véhicules des Nations Unies a augmenté. Tout porte à croire que la situation mondiale en matière de sécurité va continuer de se caractériser par l'amalgame entre conflit armé et extrémisme violent.

38. Cela étant, au cours de la période considérée, on a vu poindre des signes de paix encourageants. L'adoption du Programme 2030 et les trois examens déterminants menés en 2015 sur les opérations de paix, le maintien de la paix et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ont permis d'ébaucher un plan de prévention et de règlement des conflits ayant vocation à guider notre action collective. Étant donné que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont, en proportion, plus nombreuses à habiter des pays en conflit et que 125 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, le monde sera incapable d'atteindre les objectifs de développement durable en 2030 s'il ne s'attaque pas plus énergiquement aux conflits – en trouvant, au moyen d'un dialogue politique inclusif, des solutions politiques à même de les désamorcer. Il faudra également s'employer à agir au plus près des conflits, c'est-à-dire à améliorer la prestation de

services aux habitants de zones isolées ou en crise depuis longtemps et aux groupes marginalisés.

1. Prévention des conflits et médiation

39. L'année écoulée nous donne à penser sans l'ombre d'un doute que la prévention des conflits et la médiation doivent être remises au cœur de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies : c'est la première et la plus claire de nos priorités. Les conflits qui frappent la République arabe syrienne et le Yémen, ainsi que le Burundi, montrent qu'en la matière, il ne faut pas faire moins mais plus. Au vu de l'ampleur des mouvements de réfugiés et des flux migratoires, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements et des conflits qui en sont à l'origine partout dans le monde. Prévention et médiation étaient également au centre des trois grands examens menés en 2015 sur les opérations de paix, le maintien de la paix et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La responsabilité de prévenir les conflits est établie par la Charte et doit être assumée de concert par l'Organisation des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.

40. J'ai continué de proposer mes bons offices et de prendre des initiatives dans les domaines de la prévention des conflits, de la diplomatie préventive et de la médiation dans des contextes très divers. L'Organisation a offert sa médiation dans des situations extrêmement difficiles, en Libye, en Syrie et au Yémen. Ailleurs, elle a collaboré avec des organisations régionales et sous-régionales ou appuyé des initiatives de ces organisations. Systématiquement, elle a insisté sur l'indispensable participation des femmes au processus de paix et aux activités de médiation.

41. Mon Envoyé spécial pour la Syrie a convoqué à plusieurs reprises des pourparlers intersyriens visant à mettre fin au conflit grâce à une transition politique fondée sur les dispositions de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève. La cessation des hostilités le 27 février et l'intensification de l'aide humanitaire permettent de nourrir quelque espoir, même si la lenteur et la fragilité des progrès accomplis exigent la plus grande prudence. Au Yémen, mon Envoyé spécial a poursuivi ses efforts en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Les pourparlers de paix interyémenites, engagés au mois d'avril, suivent leur cours. Les deux camps se sont certes engagés à trouver un accord de cessation des hostilités et un moyen de relancer la transition politique, mais ils restent très divisés. L'application effective de l'accord passera par la participation active de toutes les parties yéménites et nécessitera un appui régional solide. Depuis la signature de l'Accord politique libyen le 17 décembre 2015, plusieurs des institutions dont l'établissement est prévu par ce texte, notamment le Conseil de la présidence, ont vu le jour. On s'efforce actuellement de rallier de nouveaux soutiens à l'Accord et aux organes dont celui-ci porte création, et de remédier au problème toujours préoccupant de l'insécurité. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye épaula le Conseil de la présidence et s'attache à rétablir sa propre présence à Tripoli pour renforcer ses moyens d'action.

42. Le Burundi demeure fragilisé par des actes de violence ciblés obéissant à des motivations politiques. Le Conseil de sécurité m'a demandé d'exercer mes bons offices et d'appuyer, sur le fond et sur le plan technique, la médiation approuvée par l'Union africaine qui se déroule sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, également investie du rôle de facilitateur. Dans la région des Grands Lacs,

mes Envoyés spéciaux pour la région et pour la République démocratique du Congo ont continué d'appuyer et de surveiller la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux énoncés dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en collaborant étroitement et en veillant à coordonner leurs activités avec celles des partenaires régionaux et sous-régionaux.

43. Certaines nouvelles venues d'ailleurs sont plus encourageantes. Au Myanmar, les élections de novembre 2015 ont modifié radicalement le paysage politique en portant au pouvoir Aung San Suu Kyi et son parti. Pour le nouveau Gouvernement, qui a lancé un dialogue politique national destiné à unifier le pays, toute la difficulté est de faire évoluer ceux qui campent sur leurs positions, en particulier dans l'État de Rakhine, et d'être à la hauteur des attentes grandissantes de la population. Je continuerai d'offrir mes bons offices au Myanmar qui met toute son énergie à améliorer la vie de ses habitants et à associer chacun d'eux au processus de paix et aux futurs scrutins. En Colombie, l'ONU prépare, en application de la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, le déploiement d'une mission politique spéciale qui sera chargée de surveiller et de vérifier le dépôt des armes et fera partie du mécanisme tripartite qui, une fois l'accord de paix signé, assurera la surveillance et la vérification des accords bilatéraux et définitifs de cessez-le-feu et de cessation des hostilités. À Chypre, les négociations entre les dirigeants facilitées par mon Conseiller spécial ont donné lieu à des avancées prometteuses et laissent espérer une solution globale.

44. Outre ces missions de bons offices ciblées, je me suis attaché, comme par le passé, à renforcer les capacités régionales des Nations Unies et à faire en sorte que, là où elle n'a pas de mission de paix, l'Organisation soit en mesure de réagir en cas de crise soudaine et de tensions politiques. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les Bureaux régionaux pour l'Afrique centrale et l'Asie centrale ont à nouveau été des relais très efficaces pour la prévention des conflits. Ayant vu ses moyens renforcés, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale est mieux à même d'intervenir de façon préventive. Les coordonnateurs résidents, notamment ceux qui doivent faire face à des tensions politiques graves et à des situations qui empirent rapidement sans bénéficier de la présence d'une mission, ont reçu un appui renforcé.

45. J'ai poursuivi le renforcement de nos relations avec la Banque mondiale. Celle-ci a lancé, avec la Banque islamique de développement, une initiative de financement commun annoncée à Lima en octobre 2015. Il s'agit d'aider les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, en particulier le Liban et la Jordanie, qui prennent en charge un nombre de réfugiés disproportionné chassés de leur pays, notamment de la République arabe syrienne, par les conflits. La diversité des problèmes que doivent surmonter les pays d'accueil est telle que la prévention des conflits a été ouvertement prise en compte dans la conception de cette initiative innovante. J'ai lancé un débat d'orientation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la question de l'intégration de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans l'ensemble des activités menées par l'Organisation à l'appui du Programme 2030. Néanmoins, nombre de ces activités ont été entreprises en l'absence de ressources suffisantes expressément inscrites au budget ordinaire. Au cours de la période considérée, je n'ai pas réussi à convaincre suffisamment d'États Membres de la nécessité de cesser de recourir à des ressources extrabudgétaires sur lesquelles on ne saurait compter durablement pour assurer des activités de prévention et de médiation de la plus

haute importance, et je le déplore. Je continuerai de saisir toutes les occasions qui me seront offertes de tenter de les convaincre.

2. Opérations de paix

46. Pendant la période considérée, l'ampleur des opérations des Nations Unies déployées est restée à son niveau le plus élevé. Près de 125 000 agents en tenue et membres du personnel civil originaires de plus de 100 pays déployés dans 16 missions de maintien de la paix, auxquels il faut ajouter plus de 3 600 fonctionnaires civils répartis dans 37 missions politiques spéciales, ont continué d'œuvrer concrètement à la paix et la sécurité au nom de l'Organisation des Nations Unies dans maintes régions du monde.

47. Plusieurs pays accueillant des missions de maintien de la paix ont connu des progrès. Ainsi, la réussite des élections en Côte d'Ivoire a confirmé que le pays était bien engagé sur la voie d'une paix durable et que les activités de maintien de la paix pouvaient s'achever. L'accord de paix signé au Mali a ouvert de nouvelles perspectives en matière de gouvernance et de sécurité dans le nord du pays. En République centrafricaine, le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et les élections qui ont suivi sa tenue ont posé les jalons d'une nouvelle phase de transition. Pourtant, d'autres missions telles que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, sont restées en butte à bien des difficultés et en particulier à des problèmes de consentement et de coopération des gouvernements hôtes. Au Soudan du Sud, l'application de l'accord d'août 2015 a échoué sur de nombreux obstacles découlant de l'incapacité des dirigeants de surmonter leurs divergences. En mars 2016, la Mission des Nations Unies au Sahara occidental s'est vue privée de l'essentiel de son personnel civil, expulsée de Laayoune à la demande du Maroc, et s'est trouvée incapable de mener les activités prescrites en raison de difficultés jamais connues jusqu'alors.

48. De plus en plus d'opérations de paix interviennent dans des circonstances critiques considérées comme dangereuses à extrêmement dangereuses. Près de 90 % du personnel des missions politiques spéciales travaillent dans des pays en proie à d'intenses conflits. Par exemple, l'Afghanistan a continué d'enregistrer un grand nombre de victimes du conflit, qui perdure. Caractérisée par une croissance faible et un chômage élevé, l'économie afghane se contracte et alimente les flux migratoires. De plus, les clivages politiques se creusent. Mon Représentant spécial a soutenu les initiatives de paix et de réconciliation lancées aux niveaux national et local. En Somalie, mon Représentant spécial a continué de coordonner étroitement ses activités avec celles du Gouvernement fédéral, des dirigeants régionaux et des partenaires internationaux afin que tous s'entendent sur les principaux enjeux politiques – révision de la Constitution provisoire et consultations relatives aux élections de 2016, notamment. En Iraq, mon Représentant spécial a poursuivi sa mission de bons offices auprès des dirigeants politiques du pays, de la société civile et d'autres interlocuteurs dans le dessein d'instaurer un processus de réconciliation authentique et ouvert à tous associant toutes les composantes de la société iraquienne. Répétons-le : il n'y aura pas de stabilité politique à long terme en Iraq sans dialogue politique, sans la mise en œuvre du programme de réforme du Premier

Ministre et sans une amélioration de la situation économique et des conditions de sécurité.

49. Pour plusieurs opérations de maintien de la paix, l'importance des distances pose un problème qui vient s'ajouter à celui de l'insécurité. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est sous la menace persistante des groupes armés terroristes, et son personnel risque sa vie. S'il est généralement admis que les opérations de maintien de la paix n'ont pas pour but de lutter contre le terrorisme, le cas du Mali montre que, là où elles sont la cible de combattants menant une guerre asymétrique, il faut leur donner les moyens de se protéger et de s'acquitter de leur mandat.

50. En ce qui concerne les services d'appui, l'Organisation s'est efforcée avec une certaine réussite de tirer le meilleur parti possible de la technologie pour aider les opérations de paix à remplir leur mission plus efficacement tout en étant mieux protégées, et pour accroître l'efficacité et le rapport coût-efficacité des activités d'appui et limiter la main-d'œuvre nécessaire. Ramenées au nombre de membres du personnel, les dépenses, en particulier les dépenses d'appui, ont encore été réduites et 70 % du personnel des missions bénéficient à présent d'un ou plusieurs accords de services partagés. Nous avons également pris de vigoureuses mesures de limitation de l'impact environnemental des opérations de maintien de la paix en élaborant, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, un partenariat d'assistance technique et en nous donnant les moyens de coordonner les dispositions prises pour réduire l'empreinte écologique globale des opérations dans les domaines de l'énergie, des déchets, de l'eau et des eaux usées, entre autres. La bonne gestion de l'environnement occupe une place de plus en plus importante dans la planification des missions, et il est prévu de mettre en place un système de suivi et de gestion des résultats.

51. Pour que nous soyons mieux armés face à l'ampleur, à l'intensité et aux fluctuations des conflits, j'ai mis sur pied le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix qui, dans son rapport publié en juin 2015, a façonné une nouvelle conception des opérations de paix. En réponse, j'ai publié en septembre 2015 un ambitieux programme de réformes d'une importance stratégique, que le Secrétariat a entrepris de mettre à exécution. Lors du Sommet sur le maintien de la paix du 28 septembre 2015, dont j'ai assuré la présidence avec neuf chefs d'État et de gouvernement, les dirigeants présents ont décidé de renforcer le partenariat établi aux fins du maintien de la paix en jetant les bases d'une nouvelle conception novatrice et interrégionale du maintien de la paix. À cette occasion, 60 États Membres se sont engagés à mettre à la disposition de l'Organisation plus de 40 000 policiers et militaires. Le nombre de pays fournissant du personnel a donc augmenté et le caractère universel du maintien de la paix a ainsi été réaffirmé.

52. Ces initiatives ont envoyé un signal politique fort et mis en avant la volonté d'avoir des opérations de paix efficaces dans un monde en pleine évolution. Beaucoup a été fait pendant la période considérée pour concrétiser le plus grand nombre possible d'idées évoquées et d'engagements pris. Un élément central du programme de réformes est le renforcement de la planification des opérations de paix et de leur direction. Pour ce faire, le Secrétariat a intensifié ses efforts visant à renforcer les capacités et à améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix. Il a notamment veillé à ce que le personnel en tenue reçoive la formation et le matériel nécessaires pour pouvoir réagir de façon optimale dans les situations

difficiles, à renforcer le cadre d'évaluation des résultats militaires élaboré avec l'assentiment général et à établir des systèmes de commandement et de contrôle réactifs et efficaces.

3. Protection des civils

53. Il est regrettable de constater que, dans nombre de régions en conflit, les civils ont cette année encore été victimes d'atrocités, de graves violations du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de l'homme. Pour les en protéger et leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux, l'Organisation des Nations Unies a mené des initiatives diversifiées. Elle a aidé les États Membres à se munir d'un arsenal de prévention et de répression des actes de barbarie et à renforcer les moyens dont ils disposaient en la matière, ainsi qu'à faire régner l'état de droit, le tout dans le strict respect du droit international des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a de nouveau demandé que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient respectés, et que les auteurs d'infractions et d'atteintes à ces droits, en particulier les auteurs d'exactions graves commises sur la personne d'enfants, soient traduits en justice. Des progrès remarquables ont été accomplis dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées officielles, grâce à l'incrimination du recrutement d'enfants et à l'instauration de procédures de vérification de l'âge. L'Organisation est aussi intervenue auprès de plusieurs groupes armés non étatiques inscrits sur la liste annexée à mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé qui sont actifs en Colombie, au Myanmar, aux Philippines, au Soudan et au Soudan du Sud. Les pourparlers sur les plans d'élimination et de prévention des violations des droits des enfants ont été particulièrement fructueux dans les pays où un processus de paix était en cours et ceux qui s'employaient à appliquer des accords. Le 15 mai, le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) ont annoncé qu'ils avaient décidé qu'il ne devait plus y avoir de mineurs de moins de 15 ans dans les camps tenus par les FARC-EP et qu'ils allaient mettre au point un plan généralisant cette mesure à tous les mineurs.

54. Pour ce qui est de régler le problème de l'absence de responsables identifiables et de l'établissement des responsabilités en matière de violences sexuelles liées aux conflits, des progrès considérables ont été faits dans le cadre d'activités menées avec des groupes armés et des parties à des processus de paix. Dans leur annonce conjointe relative aux victimes en date du 15 décembre 2015, le Gouvernement colombien et les FARC-EP ont déclaré que les crimes les plus graves ne seraient pas amnistiables, notamment les actes de violence sexuelle liés au conflit. En Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Guinée et au Soudan du Sud, nous nous sommes battus avec un certain succès en faveur, respectivement, de condamnations, d'inculpations, de la mise en place d'un cadre d'application et de l'adoption d'un code de conduite.

55. Dans le même temps, de nouveaux problèmes et des menaces inattendues se sont fait jour. On a constaté un parallélisme sans équivoque entre la montée de l'extrémisme violent et la multiplication des actes de violence sexuelle atroces commis par des groupes extrémistes en Iraq et en République arabe syrienne, mais aussi en Libye, au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Yémen. Viol, esclavage sexuel, mariage, grossesse et avortement forcés y revêtent souvent la forme de persécutions religieuses et ethniques. Le Conseil de sécurité a fait part de sa vive inquiétude à cet égard et renforcé le dispositif de sanctions visant à réprimer le

financement du terrorisme de façon à ce que l'EIL soit expressément visé. Il a aussi condamné les enlèvements de femmes et d'enfants aux fins de leur exploitation sexuelle, de leur traite, de leur vente et du paiement de rançons. Cela ne doit pas nous faire oublier que d'autres belligérants, armées officielles ou groupes non étatiques, demeurent responsables d'actes de violence sexuelle liés à un conflit et d'autres manquements à leurs obligations au regard du droit international humanitaire, et qu'ils continuent de faire fi des droits les plus élémentaires des civils, des malades et des blessés, ainsi que des soldats hors de combat.

56. En 2015, l'étude mondiale et l'examen de haut niveau sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont montré avec force que l'émancipation des femmes et leur participation étaient un facteur de réussite en matière de pourparlers de paix, de prévention des conflits et de redressement économique, ainsi qu'en ce qui concerne l'efficacité de l'aide humanitaire et les chances de paix durable. Il est ressorti de toutes les analyses que la question des femmes et de la paix et la sécurité était centrale pour toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies. Parmi les mesures qui sont prises actuellement pour donner suite aux recommandations, on compte de nouvelles initiatives visant à donner aux opérations de paix des moyens d'analyser les disparités liées au sexe, à multiplier le nombre de femmes engagées dans les activités de maintien de la paix et à accroître les moyens de financement des projets ayant trait à la question des femmes et de la paix et la sécurité. Beaucoup de recommandations ont été prises en compte par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015), qui prévoit notamment la création d'un groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et la sécurité, afin de mieux intégrer le programme dans ses autres travaux et de garantir la participation des femmes, y compris dans des fonctions de direction, à l'élaboration de stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

57. Enfin, s'agissant de la protection des civils, je suis scandalisé par certaines atteintes portées à des civils par les personnes mêmes qui étaient chargées de les protéger, à savoir des membres du personnel des Nations Unies et de forces nationales agissant sous mandat de l'Organisation. L'exploitation et les atteintes sexuelles ont brisé des vies et fâcheusement entaché l'image de l'Organisation. J'ai pris des mesures résolues pour lutter contre ce fléau. Ainsi, en République centrafricaine, j'ai demandé une enquête indépendante sur la façon dont nous avions traité l'affaire. Compte tenu de ses conclusions, j'ai nommé un coordonnateur spécial qui doit nous aider à mieux prévenir les atteintes et à traiter les affaires dans les meilleurs délais, de façon transparente, en prenant des mesures quantifiables et en communiquant. En février 2016, j'ai annoncé dans un rapport d'autres mesures visant à améliorer la supervision des opérations et à renforcer l'application du principe de responsabilité dans les domaines de la prévention, de la répression et des réparations (A/70/729). La responsabilisation est l'affaire de tous et exige que les États Membres se mobilisent sans réserve.

4. Missions en transition

58. Pendant la période considérée, trois missions de maintien de la paix - l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti - ont procédé à une reconfiguration majeure devant aboutir à la réduction progressive des effectifs et au retrait complet de ceux-ci, et une mission politique spéciale - la

Mission électorale des Nations Unies au Burundi – a achevé son mandat et fermé ses portes en décembre 2015. Des évaluations stratégiques ont été prévues (Libéria et Haïti) ou ont eu lieu (Côte d’Ivoire) pendant la période, de façon à bien gérer la transition, à lever toute incertitude, à éviter tout vide du pouvoir ou toute reprise du conflit et à préparer les gouvernements du pays hôte et les acteurs des Nations Unies qui restent dans le pays à la phase faisant suite au retrait de la mission. Elles aideront à obtenir une compréhension commune des besoins restants en matière de consolidation de la paix qui orientera les mesures prises pendant et après la transition.

59. L’établissement d’institutions légitimes, la promotion de la bonne gouvernance et la mise en place d’autorités nationales représentatives et associant toutes les parties sont des éléments essentiels dont il convient de tenir compte si l’on veut consolider durablement la paix et la stabilité; ils ouvrent la voie à un retrait progressif des opérations de paix. Toutefois, pour que ces efforts donnent de bons résultats, il faut que le gouvernement du pays hôte et les parties prenantes nationales donnent leur accord stratégique et prennent les choses en main. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine collabore avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux à l’établissement d’un accord qui vise à définir les priorités communes et à encourager le respect mutuel du principe de responsabilité en ce qui concerne les mesures prises pour pérenniser la paix.

5. Pérennisation de la paix

60. L’Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions qui ont fait date sur l’examen du dispositif de consolidation de la paix de l’Organisation des Nations Unies, à savoir les résolutions 70/262 et 2282 (2016). La pérennisation de la paix, notion définie dans les résolutions, doit désormais être au cœur de l’action de l’Organisation : il importe de donner la priorité à la prévention des conflits violents à chaque stade d’une crise et dans toutes les composantes de l’action de l’ONU. Dans leurs résolutions, l’Assemblée et le Conseil ont également souligné l’importance que revêtaient l’instauration de partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, l’application du principe d’ouverture, notamment à l’égard des femmes et des jeunes, et la mise en œuvre de stratégies centrées sur l’être humain si l’on voulait que la consolidation de la paix porte ses fruits. J’ai été invité à rendre compte à l’Assemblée générale à sa soixante-douzième session de la suite donnée aux résolutions, et notamment à lui proposer des mesures qui permettraient de financer de façon suffisante et prévisible les activités de consolidation de la paix des Nations Unies, au moyen notamment de contributions statutaires et de contributions volontaires. J’accueille favorablement cette demande et j’engage vivement les États Membres à prendre les décisions voulues afin de fournir une assise financière solide aux activités que nous menons pour pérenniser la paix.

61. Cheville ouvrière de la pérennisation de la paix dans les pays en proie à un conflit, la Commission de consolidation de la paix poursuit son action au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. Pendant la période considérée, elle s’est dotée de méthodes de travail plus souples, elle a renforcé ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et continué à mettre l’accent sur les besoins nationaux et régionaux en matière de consolidation de la paix dans la période de relèvement après l’Ebola. La

Commission a fait une grande place aux priorités régionales et aux priorités thématiques, notamment aux problèmes transfrontières et transnationaux, au financement de la consolidation de la paix, aux questions intéressant les jeunes, à la problématique hommes-femmes et à la transition, et examiné les besoins en matière de consolidation de la paix et les enseignements tirés dans plusieurs pays, dont le Burkina Faso, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Somalie.

62. En 2015, le Fonds pour la consolidation de la paix a attribué un montant de 77,9 millions de dollars à 14 pays et a consacré une portion importante de ce montant à des activités prioritaires dans des pays tels que la Guinée-Bissau, Madagascar, le Niger, la République centrafricaine et la Somalie. Pour la première fois, le Fonds a également réussi à atteindre l'objectif que j'avais fixé, à savoir consacrer 15,7 % des montants à des initiatives axées principalement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. J'ai demandé au Fonds de soutenir l'action engagée une nouvelle fois par les entités des Nations Unies à Sri Lanka afin d'aider le nouveau gouvernement à renforcer la confiance du peuple dans son programme de réconciliation, de responsabilisation et de justice transitionnelle. Malheureusement, le Fonds n'a reçu que 53,5 millions de dollars de la part des donateurs, ce qui représente l'un de ses plus mauvais résultats – le troisième – depuis les premières annonces de contributions en 2006. S'il ne reçoit pas de nouvelles contributions, il ne pourra donc pas atteindre le montant cible de 100 millions de dollars en ce qui concerne les allocations annuelles en 2016. Cela signifie que nous passons à côté d'occasions cruciales de garantir la cohérence stratégique et de faciliter des activités politiquement risquées mais nécessaires. Cela montre également l'écart qui existe entre les normes et la réalité quand il s'agit de prévenir les conflits et de pérenniser la paix, écart qu'il est indispensable de combler car il en va de la vie de millions de personnes.

6. Transitions et élections démocratiques

63. La fourniture d'un appui électoral aux États Membres a continué d'être une question prioritaire pendant la période considérée. L'ONU a fourni une assistance électorale à 67 pays. Bon nombre d'entre eux bénéficiaient aussi des bons offices de l'Organisation. L'accent a été mis sur les mesures de nature à renforcer la confiance dans les processus électoraux et sur l'aide à apporter de façon à parvenir à une issue pacifique. L'ONU a continué à formuler des conseils techniques à l'intention des États Membres, qui ont porté sur la conception de systèmes électoraux ouverts, la réforme des régimes électoraux de sorte que ceux-ci bénéficient d'un large appui de la part des parties prenantes et la création d'organes de gestion des élections qui soient considérés comme étant véritablement impartiaux, honnêtes et compétents. La problématique hommes-femmes a été systématiquement prise en considération dans toutes les activités et politiques d'assistance électorale.

64. En Guinée, l'ONU a aidé le Gouvernement et l'opposition à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient et à renouer le dialogue politique sur le processus électoral, ouvrant la voie à l'organisation de l'élection présidentielle de 2015 dans les délais prévus. Des échanges diplomatiques de haut niveau ont eu lieu afin de faciliter la tenue des cinquièmes élections générales au Nigéria en 2015. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a également tenté d'apaiser les tensions entourant certaines élections organisées dans la région, chargeant des équipes interinstitutions de surveiller la situation sur le terrain, de rendre compte de l'évolution de la situation et de faciliter les missions de bons offices. Cela a

notamment été le cas en République du Congo. Au Burkina Faso, l'ONU a accompagné une transition délicate et souvent tendue qui a pris fin avec l'entrée en fonctions du Président Kaboré en décembre 2015. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a également exercé ses bons offices afin de promouvoir des élections pacifiques au Niger en mars-avril 2016. Des experts ont été déployés à la demande du Gouvernement français afin de faciliter l'établissement d'une nouvelle liste électorale dans la perspective d'un référendum sur le futur statut de la Nouvelle-Calédonie organisé dans le cadre de l'accord de Nouméa.

65. L'ONU a continué à apporter un appui technique aux élections organisées dans un certain nombre de pays, dans le cadre d'un mandat émanant du Conseil de sécurité. En Côte d'Ivoire, mon Représentant spécial a renforcé la confiance entre les parties, les aidant à surmonter leurs désaccords sur des questions épineuses de nature à retarder les élections. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a fourni un soutien logistique dont le besoin se faisait cruellement sentir. La Mission électorale des Nations Unies au Burundi a observé les principaux scrutins organisés dans le pays en 2015 et conclu que l'environnement général n'était pas propice au déroulement d'un processus électoral libre, crédible et associant toutes les parties, constatation qui allait dans le sens de celles auxquelles étaient parvenues l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

66. Les conditions dans lesquelles l'assistance électorale a été apportée ont été dans certains cas très complexes et fragiles. En République centrafricaine, nous avons aidé les parties prenantes nationales à veiller à ce que les élections présidentielle et législatives organisées en 2015/16 soient crédibles et pacifiques. Un appui technique a été apporté à la réforme électorale et aux préparatifs des élections parlementaires et des élections des conseils de district en Afghanistan. Dans la perspective des élections présidentielle et législatives de 2015/16, l'Organisation a également continué à faire bénéficier Haïti d'un appui électoral technique dans un contexte politique complexe et tendu.

67. Au-delà des élections, l'ONU a apporté son concours à la transition démocratique dans le cadre d'une médiation politique et d'un appui aux efforts nationaux visant à renforcer l'application du principe de responsabilité et l'état de droit et à plaider en faveur des organisations de la société civile, qui sont malheureusement victimes de restrictions sans cesse plus sévères dans de plus en plus de pays. Les parlements sont restés des partenaires clefs pendant la période considérée. L'ONU a conclu deux accords historiques – le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe – dans lesquels il est expressément question du rôle joué par les parlements en ce qui concerne l'application effective des engagements internationaux par les autorités nationales. Un grand nombre d'entités des Nations Unies ont continué à apporter leur concours à de nombreux parlements nationaux.

C. Développement de l'Afrique

68. Les priorités de développement de l'Afrique arrêtées dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 ont été reprises pendant la période considérée dans plusieurs accords mondiaux et panafricains d'importance historique, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action

d'Addis-Abeba. Pour que ces programmes donnent les résultats escomptés, il faudra que les efforts mondiaux, panafricains, régionaux, nationaux et locaux soient cohérents et complémentaires. L'Afrique a lancé son premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La démarche axée sur l'être humain retenue dans l'Agenda vise à intensifier les progrès économiques et sociaux sans faire de laissés pour compte; l'accent mis sur le développement de l'agriculture, le développement des infrastructures et l'industrialisation constitue un moteur propice à la création d'emplois et à l'élimination de la pauvreté. Le système des Nations Unies appuie les efforts faits par l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les communautés économiques régionales dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes.

69. Le ralentissement de l'économie des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique et la baisse des cours des produits de base ont entraîné une révision à la baisse des projections de croissance du continent pendant la période considérée. Toutefois, les résultats économiques remarquables obtenus ces dernières années s'expliquent en partie par l'amélioration de la gestion macroéconomique et la diversification économique. Les pays d'Afrique ont continué de progresser dans la mise en œuvre du NEPAD. Ils ont également continué à plaider en faveur de l'intégration régionale, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange tripartite, qui fournit une assise solide pour la création de la Zone de libre-échange continentale d'ici à 2017.

70. L'ONU et l'Union africaine ont fortement resserré leur partenariat, notamment avec l'adoption du Cadre du nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et dans le cadre des efforts visant à mettre la dernière main au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. L'ONU continue de soutenir l'initiative Silencing the Guns lancée par l'Union africaine afin de mettre un terme à toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020.

71. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine mettent l'un et l'autre l'accent sur l'importance que revêtent la paix et la stabilité non seulement en tant que facteurs déterminants, mais aussi en tant que composantes majeures du développement durable. L'Afrique a continué, avec le concours de l'ONU et des partenaires de développement, à faire face aux problèmes nouveaux qui menacent la paix, la sécurité et le développement, tels que la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi que le nombre croissant de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées. À cet égard, les pays d'Afrique continuent d'estimer qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits, tels que le chômage des jeunes, les inégalités et l'exclusion sociale et économique, en particulier dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. Consciente des besoins des femmes et du rôle que ces dernières jouent, l'Union africaine a déclaré que 2016 serait l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes.

D. Promotion et protection des droits de l'homme

72. Je suis horrifié de constater que très nombreux sont ceux dont les droits fondamentaux ont été violés ou qui n'ont pu les exercer pendant l'année écoulée.

Les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants ont été l'un des principaux sujets de préoccupation. Des milliers de personnes ont trouvé la mort alors qu'elles étaient en quête de sécurité, de protection et d'une vie plus digne. Les réfugiés et les migrants ont été très fréquemment victimes de discrimination et de violences dans les pays d'origine, de transit et de destination et les normes relatives aux droits de l'homme n'ont pas été respectées. Les déplacements forcés de populations ont atteint des niveaux sans précédent depuis la création de l'Organisation et sont devenus un problème mondial pressant. Si nous voulons protéger les droits fondamentaux et atteindre les objectifs de développement durable, il importe d'intensifier notablement la coopération entre les pays en ce qui concerne les migrations, de mieux partager les responsabilités concernant les réfugiés et de renforcer sensiblement les politiques et les lois sur les migrations compte tenu des droits de l'homme. Au vu de la gravité de la situation, le Conseil des droits de l'homme a tenu un dialogue sur les droits fondamentaux des migrants en février. En mai, j'ai publié un rapport (A/70/59) dans lequel j'exhortais les États Membres à protéger les réfugiés et les migrants et les invitais, entre autres, à adopter un pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés, à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées et à lancer une campagne mondiale de lutte contre la xénophobie. Je demande aux États Membres de prendre des mesures décisives sur ces questions à l'occasion de la réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre 2016.

73. La discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée vont au-delà de la question des migrations et sont encore trop répandues. L'ONU s'est attachée à lutter contre les inégalités et toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'identité des peuples autochtones et des minorités, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le revenu et l'albinisme. La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine a été lancée en 2015. La discrimination à l'égard des femmes existe toujours dans la législation et dans la pratique et nombreuses sont les femmes à être victimes de plusieurs formes de discrimination. Accélérer le rythme des progrès passe par la ratification universelle et la mise en œuvre intégrale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'élimination de la discrimination dans les textes de loi, l'intensification des efforts dans les domaines portant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, le renforcement des dispositifs de responsabilisation, la participation des femmes à tous les niveaux de décision et la lutte contre les inégalités.

74. Les conséquences des inégalités croissantes sur les droits de l'homme, dans les pays et entre les pays, me préoccupent au plus haut point. Compte tenu de l'objectif au cœur du Programme 2030, à savoir réduire les inégalités et garantir les droits fondamentaux pour tous, des efforts intensifs ont été engagés pendant l'année écoulée de façon à prendre les droits de l'homme en considération dans les activités ayant trait au développement et à l'économie. L'ONU s'est attachée à garder les droits de l'homme au centre des débats consacrés au suivi, à l'examen et au respect du principe de responsabilité ainsi qu'au financement du développement. À cet égard, elle s'est intéressée aux dispositifs d'alerte rapide et a pris des mesures aux fins de la mise en place d'un dispositif faisant apparaître les liens entre les conflits et les violations des droits économiques, sociaux et culturels. Ces éléments sont au centre de l'initiative Les droits avant tout dont la mise en œuvre s'est poursuivie, en concertation avec l'Assemblée générale. Il s'agit pour l'ONU de mener à bien les

mandats qui lui ont été confiés dans les domaines de la prévention et de l'alerte rapide, en facilitant les changements culturels et opérationnels et le renforcement de la coopération avec les États Membres de façon à unifier les trois grands axes de son action – la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. La récente adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de deux résolutions identiques quant au fond et portant sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a encore renforcé cette démarche puisqu'il a été établi que la pérennisation de la paix devrait être reflétée dans chacun des trois axes de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades d'un conflit.

75. Pendant l'année écoulée, des violations massives des droits fondamentaux et des principes de base du droit international humanitaire se sont produites en situation de conflit un peu partout dans le monde. Le mépris manifesté aussi bien par des États que par des acteurs non étatiques à l'égard des principes fondamentaux que sont la distinction, la proportionnalité et l'humanité dans les situations de conflit ont causé d'immenses souffrances, notamment en République arabe syrienne, au Yémen et en Iraq. Néanmoins, des progrès notables ont été faits en ce qui concerne la prise en considération des droits de l'homme dans l'action que nous avons engagée dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les membres du Conseil de sécurité ont demandé de plus en plus souvent à des spécialistes des droits de l'homme de leur expliquer la situation et ont tenu compte des analyses relatives aux droits fondamentaux dans leurs décisions. Les résolutions relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont poussé les États Membres participant à l'examen périodique universel à se pencher sur les dimensions de la consolidation de la paix ayant trait aux droits fondamentaux. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a souligné l'importance que revêtaient les droits fondamentaux et la protection des civils dans les opérations de paix. Cela a incité l'ONU à prendre des mesures en vue de garantir la publication régulière d'informations relatives aux droits de l'homme, de renforcer la formation du personnel de maintien de la paix dans le domaine des droits de l'homme et de rassembler les fonctions de protection spécialisées dans les composantes Droits de l'homme des missions. Nous avons concrétisé notre volonté d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide et la protection dans le cadre de la réponse que nous avons apportée sans tarder à des crises des droits de l'homme et nous avons pris des mesures qui nous ont permis de déployer des équipes multidisciplinaires dans les pays en proie à une crise ou dans lesquels une crise risquait de se produire. La volonté renouvelée de l'ONU d'agir en faveur de la prévention des conflits montre aussi le rôle majeur que les analyses relatives aux droits de l'homme jouent quant au choix d'outils facilitant l'action préventive.

76. En ce qui concerne la responsabilité de protéger, je demande aux États Membres de veiller à ce que les obligations juridiques soient pleinement honorées dans la pratique et les normes les plus élevées de respect des droits de l'homme appliquées.

77. Les États Membres ont continué de se tourner vers l'ONU pour qu'elle leur fournisse, par l'intermédiaire de commissions des droits de l'homme et de missions d'enquête, des évaluations indépendantes, impartiales et fiables concernant les situations jugées préoccupantes. Le Conseil des droits de l'homme a mis sur pied des missions portant sur Boko Haram, la Libye, la République arabe syrienne, l'Érythrée et le Soudan du Sud. Lutter contre l'impunité et renforcer la responsabilisation et l'état de droit sont restés des priorités. Des États Membres ont

demandé à l'ONU de les aider à mener à bien des réformes constitutionnelles et législatives et de leur apporter son concours dans des domaines touchant l'administration de la justice et l'application des lois, les politiques d'indemnisation soucieuses de la problématique hommes-femmes, la protection des témoins, la justice transitionnelle, les mesures visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme. Les pouvoirs publics et leurs partenaires de la société civile ont ainsi pu faire concorder les systèmes juridiques et judiciaires avec les obligations incombant à l'État en matière de droits de l'homme. L'abolition de la peine de mort est restée une priorité et c'est dans ce sens que l'Organisation a axé son action dans le cadre du groupe de haut niveau biennal sur les efforts régionaux pour l'abolition de la peine de mort, qui s'est réuni lors de la session du Conseil des droits de l'homme.

78. Les gouvernements sont responsables au premier chef du respect des obligations relatives aux droits de l'homme et doivent donc agir en conséquence. Il est indispensable de laisser les organisations de la société civile jouer le rôle complémentaire qui est le leur. Or pendant la période considérée, ces dernières ont continué à être soumises à des contraintes croissantes un peu partout dans le monde, situation qui est particulièrement préoccupante. La liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique a été sérieusement écornée dans de nombreux pays et de nombreuses régions et ceux qui ont coopéré avec l'ONU ont parfois été victimes de représailles inacceptables. Des dérives ont fréquemment eu lieu à l'occasion d'élections, de campagnes organisées par les défenseurs des droits de l'homme, de mouvements sociaux et de manifestations politiques ou du fait de l'application de mesures de lutte contre le terrorisme. L'ONU a défendu résolument les libertés publiques, qui sont le propre de sociétés démocratiques, dans le cadre d'activités de sensibilisation et de conseils juridiques aux niveaux mondial, national et local.

79. Pendant la période considérée, le Conseil des droits de l'homme a fait face à des crises des droits de l'homme chroniques, nouvelles ou toujours en cours. Il a tenu pour ce faire un dialogue sur les migrants et deux sessions extraordinaires consacrées l'une aux atrocités perpétrées par Boko Haram et l'autre à la prévention de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi. À ses trois sessions ordinaires, il a pris des mesures pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme, notamment afin de protéger les Rohingya musulmans et d'autres minorités au Myanmar et les populations en Ukraine, au Soudan du Sud, au Soudan, au Yémen et en Libye, et a suivi la situation en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire de façon régulière. La participation au deuxième cycle d'examen périodiques universels s'est maintenue. Le nombre d'experts indépendants titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale a augmenté du fait de l'ajout de mandats concernant l'albinisme et le droit à la vie privée. Les titulaires de mandat ont effectué 76 visites de pays en 2015. Les organes conventionnels des droits de l'homme ont tiré parti de l'allongement de la durée prévue pour les réunions auquel l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 68/268 : ils ont ainsi examiné 173 rapports émanant des États parties; ils ont adopté des constatations et des décisions sur plus de 160 requêtes individuelles; le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a effectué huit visites de pays; et des activités ont été menées au niveau national dans plus de 40 pays.

80. À sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale a adopté 48 résolutions relatives aux droits de l'homme, dont 30 sans les mettre aux voix. Je regrette qu'un certain nombre de résolutions traditionnellement adoptées par consensus aient cette fois-ci été soumises à un vote, notamment celles portant sur les droits de l'enfant, le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes, et les défenseurs des droits de l'homme, tandis que d'autres qui bénéficiaient d'ordinaire d'un vaste soutien ont dû, pour être adoptées sans être mises aux voix, faire l'objet de tractations politiques sans précédent : cela a notamment été le cas de la résolution sur la prévention de la torture.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

81. Nous sommes arrivés à un tournant décisif pendant l'année écoulée. Les besoins humanitaires ont progressé comme jamais par le passé, mettant à rude épreuve nos dispositifs d'intervention. Pendant la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont demandé 19,9 milliards de dollars afin de venir en aide à 82 millions de personnes dans 38 pays. Cela signifie qu'en 10 ans, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a triplé. Bien que le montant mobilisé ait atteint un niveau record de 10,6 milliards de dollars en 2015, le déficit a aussi été plus important que jamais. Les déplacements forcés ont atteint des niveaux sans précédent : à la fin de 2015, 40,8 millions de personnes avaient fui un conflit ou la violence dans leur propre pays, tandis que le nombre total de réfugiés atteignait 20,2 millions de personnes.

82. L'année a été marquée par cinq grandes crises, en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen. En République arabe syrienne, quelque 13,5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, dont 6,5 millions de déplacés et près de 4,6 millions de réfugiés. Au Yémen, près de 82 % de la population (soit 21,2 millions de personnes) a eu besoin d'une aide humanitaire. Au total, 346 catastrophes naturelles se sont produites en 2015 : elles ont fait 23 363 morts, touché 90,3 millions de personnes, déplacé plus de 19,2 millions de personnes dans 113 pays et provoqué des dégâts d'un montant supérieur à 65,2 milliards de dollars.

83. Avec l'une des pires saisons en 2015/16, El Niño a provoqué une catastrophe humanitaire : plus de 60 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire en raison de l'exacerbation des sécheresses, des inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Le 20 mai, j'ai annoncé la nomination de deux Envoyés spéciaux pour El Niño et le climat chargés d'appeler l'attention sur les problèmes liés aux phénomènes climatiques. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe a beaucoup fait pour placer la réduction des risques au centre de l'action humanitaire et des activités de développement.

84. Compte tenu de la charge qui pèse sur le dispositif d'intervention humanitaire, j'ai convoqué le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul les 23 et 24 mai. Trois années de consultations intensives et ouvertes à une pluralité de parties prenantes ont ouvert la voie au Sommet. Il convient également de signaler les apports du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire et mon propre rapport intitulé « Une seule humanité, des

responsabilités partagées » (A/70/709), dans lequel j'ai énoncé cinq responsabilités qui me semblent essentielles si l'on veut mieux servir l'humanité. Les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les populations touchées se sont retrouvés à Istanbul afin de définir les changements décisifs à apporter pour mieux faire face aux besoins humanitaires, aux risques et aux vulnérabilités et pour mieux les réduire à long terme.

85. L'ampleur et la durée des crises humanitaires ont mis le dispositif d'intervention humanitaire à rude épreuve, mais des problèmes mondiaux, tels que les impasses politiques en situation de crise, les changements climatiques, la précarité, l'accentuation des inégalités économiques et les pandémies donnent à penser que les besoins humanitaires ne cesseront d'augmenter. Il est crucial de renforcer les capacités locales, de réduire les risques et de mettre sur pied des institutions largement ouvertes et efficaces, notamment dans des contextes dominés par la précarité. Nous devons également tenir compte de la situation des femmes et des filles, qui sont souvent touchées différemment et de façon disproportionnée par les crises humanitaires. Un appel à l'action sans équivoque a été lancé à l'occasion du Sommet.

86. Les États Membres et les autres parties prenantes ont annoncé des engagements et des initiatives dans le cadre du Programme d'action pour l'humanité et de ses cinq responsabilités fondamentales afin de faciliter le changement et de réduire les souffrances actuelles et à venir. Les agents humanitaires doivent continuer à supporter dans les meilleurs délais une aide prévisible et adaptée aux populations touchées, dans le respect des principes humanitaires, et il convient de donner la priorité à des mesures renforcées de prévention et de préparation et à l'obtention de résultats durables qui contribuent à réduire les besoins.

87. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire et le Programme d'action pour l'humanité ont constitué une occasion historique de placer les populations touchées sous le feu des projecteurs, mais ils nous ont également rappelé que nous devons faire le lien entre l'action humanitaire et le développement et nous attacher à réduire les vulnérabilités et les risques.

F. Promotion de la justice et du droit international

88. Pendant la période considérée, un premier tribunal ad hoc a achevé son mandat, avec l'arrêt prononcé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda dans l'affaire *Butare*. Le Conseil de sécurité a pris acte du travail du Tribunal, notamment de la contribution apportée par ce dernier au processus de réconciliation nationale et à la restauration et au maintien de la paix. La fermeture du Tribunal ne signifie pas l'impunité pour les personnes sur les affaires desquelles le Tribunal n'a pas statué. De fait, l'un des fugitifs (Ladislav Ntaganzwa) a été arrêté en République démocratique du Congo et transféré au Rwanda en mars pour y être jugé. De son côté, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a achevé les procès de Radovan Karadžić et Vojislav Šešelj. M. Karadžić a été déclaré coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, tandis que M. Šešelj a été acquitté de tous les chefs d'accusation. Au terme de la période considérée, le Tribunal restait saisi de deux appels et poursuivait deux procès en première instance de responsables politiques et militaires. Le Mécanisme international appelé à

exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux a succédé aux tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda dans leurs compétences et fonctions essentielles.

89. D'importants faits nouveaux se sont produits à la Cour pénale internationale. Le procès de Jean-Pierre Bemba Gombo s'est achevé et l'intéressé a été condamné à 18 ans de prison pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre (meurtre, viol et pillage) en République centrafricaine. Ahmad al-Faqi al-Mahdi, accusé de crimes de guerre pour avoir délibérément dirigé des attaques contre des monuments et des bâtiments historiques et religieux à Tombouctou (Mali), a exprimé son intention de plaider coupable. Il s'agit de la première affaire entièrement consacrée au crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des biens culturels.

90. Des procès sont en cours dans les trois Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Le Tribunal spécial pour le Liban a jugé par contumace cinq personnes accusées d'avoir perpétré l'attaque dans laquelle Rafiq Hariri et 22 autres personnes ont trouvé la mort. Il a également rendu un arrêt dans le cadre d'une affaire pour outrage mettant en cause une personne morale, la première à être portée devant un tribunal pénal international, et a acquitté un journaliste et son employeur. Le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, qui a succédé au Tribunal spécial pour la Sierra Leone dans ses compétences, a lui aussi poursuivi son travail.

91. Selon le principe de complémentarité prévu dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les poursuites concernant les crimes les plus graves ayant une portée internationale se déroulent en première instance au niveau national. C'est dans ce contexte que l'ONU apporte son concours aux efforts de responsabilisation au Soudan du Sud, en République centrafricaine et à Sri Lanka, en collaboration avec les États Membres et les organisations régionales. Elle fournit aussi une aide technique à la Commission de l'Union africaine aux fins de l'établissement du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud qui sera chargé de connaître des crimes ayant une portée internationale ou nationale commis depuis décembre 2013. L'ONU se voit ainsi chargée, pour la première fois, de fournir une assistance technique à une organisation régionale en vue de la mise en place d'un tribunal mixte. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine aide les autorités de transition à mettre sur pied un tribunal pénal spécial. En ce qui concerne Sri Lanka, l'ONU est prête à faciliter la mise en œuvre de la proposition du Gouvernement consistant à créer un mécanisme judiciaire chargé d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire relevées par le Conseil des droits de l'homme.

92. En 2015, la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies, a célébré le soixante-dixième anniversaire de sa création. Pendant la période considérée, elle a rendu cinq arrêts, trois sur des exceptions préliminaires et deux au fond. Dans l'affaire relative à *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)*, la Cour a conclu à une violation de la souveraineté territoriale et des droits de navigation du Costa Rica. Dans l'affaire relative à la *Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan (Nicaragua c. Costa Rica)*, elle a jugé que le Costa Rica n'avait pas respecté l'obligation qui lui était faite de procéder à une étude d'impact sur l'environnement concernant la construction de la route. Dans les deux affaires, la

Cour a estimé qu'il n'y avait pas eu de manquement aux obligations substantielles en matière d'environnement.

93. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a publié sa recommandation générale n° 33 sur l'accès des femmes à la justice. Le Comité y souligne qu'il importe que toutes les femmes aient accès à la justice quel que soit le système juridique et les domaines du droit considérés, indépendamment du statut économique ou social, du contexte politique, du lieu, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

94. La question des océans a figuré au premier rang des priorités. Les États Membres ont poursuivi leurs efforts pour appliquer les dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Convention constitue le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources et son application est essentielle pour que le Programme 2030 porte ses fruits. La première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin a fourni un fondement scientifique solide aux travaux entrepris. L'Organisation a également progressé en ce qui concerne l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

G. Désarmement

95. Bien qu'il ne cesse de se dérober, l'objectif consistant à éliminer les armes nucléaires et toutes les autres armes de destruction massive demeure central pour l'Organisation des Nations Unies. Cet objectif n'est pas nouveau, mais en dépit des engagements pris par les États membres, les progrès ont été modestes. Dans le cas des armes nucléaires, l'absence de progrès tient principalement à l'aggravation des tensions entre les États dotés d'armes nucléaires et à la sclérose des mécanismes de désarmement. Je suis profondément déçu de constater que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur 20 ans après la conclusion des négociations; tout aussi décevante est l'absence de négociations concernant un traité sur les matières fissiles. Le quatrième essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en janvier 2016 et les lancements de missiles balistiques par ce pays préoccupent fortement la communauté internationale.

96. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'ayant pu parvenir à des résultats de fond, cela a jeté le doute quant aux perspectives de désarmement nucléaire et à celles concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Je me suis déclaré prêt à soutenir les mesures visant à promouvoir un dialogue régional associant toutes les parties, dialogue nécessaire à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

97. J'ai constaté avec satisfaction l'adoption, le 14 juillet 2015, du Plan d'action global commun convenu par les ministres des affaires étrangères des gouvernements des E3+3 (Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et de la République islamique d'Iran. Cet accord historique témoigne de l'importance de la diplomatie,

marque un tournant dans les relations que la communauté internationale entretient avec la République islamique d'Iran et va dans le sens de la non-prolifération nucléaire. Je suis convaincu qu'il facilitera la compréhension mutuelle et la coopération en ce qui concerne les graves problèmes de sécurité que cette région et d'autres connaissent.

98. Je salue les efforts du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et j'espère que ces dernières déboucheront sur un accord qui profitera à tous et qui sera axé sur l'avenir.

99. J'ai condamné toute utilisation d'armes chimiques et reste pleinement attaché à leur élimination. Le Conseil de sécurité a manifesté sa détermination sur cette question, avec l'adoption en août de sa résolution 2235 (2015), par laquelle il a créé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et l'a chargé d'identifier ceux qui sont à l'origine de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. L'ONU continuera à appuyer le Mécanisme afin qu'il puisse achever sa tâche en temps voulu et de manière impartiale et professionnelle. L'application du principe de responsabilité est particulièrement importante, y compris afin de dissuader tout nouveau recours à ces armes inhumaines. Le tabou pesant sur l'emploi des armes chimiques a été brisé et il importe de faire jouer le principe de responsabilité pour le rétablir.

100. La protection des civils et des combattants contre des armes qui frappent sans discrimination est une mission fondamentale de l'ONU. Le désarmement humanitaire continue donc d'être une priorité. Je suis encouragé par l'intérêt que suscite le problème des systèmes d'armes létales autonomes. Je me félicite de ce que l'Assemblée générale et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques suivent le grave problème humanitaire que représentent les engins explosifs improvisés, et j'accueille favorablement l'appui croissant en faveur d'un engagement politique visant à réduire les effets dévastateurs provoqués par l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées. Pendant la période considérée, l'ONU a continué à appuyer la généralisation de l'adhésion à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur les armes à sous-munitions. J'accueille favorablement le Plan d'action de Dubrovnik adopté en 2015 par la première Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Ces conventions sont un exemple de partenariat entre les États, l'Organisation des Nations Unies et la société civile, mais leur mise en œuvre continue d'être mise à mal, faute de ressources versées par les donateurs.

101. Je suis profondément préoccupé par l'irresponsabilité qui caractérise les transferts d'armes à grande échelle et par la poursuite du trafic d'armes. Certains pays ont pris des décisions majeures et interdit les exportations d'armes, se fondant sur la notion de « risque prépondérant » énoncée dans le Traité sur le commerce des armes, à savoir l'exportation porterait atteinte à la paix et à la sécurité ou les armes pourraient servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission. De nouveaux pays ont ratifié le Traité en 2015, ce dont je me réjouis.

102. L'adoption du Programme de développement durable, et de la cible portant sur la nette réduction du trafic d'armes d'ici à 2030, a marqué une étape décisive en ce qui concerne les mesures qui seront prises au niveau mondial pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes.

103. Notre monde est de plus en plus tributaire des technologies de l'information et des communications et les conséquences potentielles liées aux problèmes de sécurité sont sans cesse plus nombreuses. En 2015, un groupe d'experts gouvernementaux, constitué comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/243, a établi un rapport sur les normes, les règles et les principes de comportement responsable des États dans la cybersphère. Le prochain groupe d'experts gouvernementaux se réunira à la fin de 2016 et devrait affiner encore ce cadre de référence.

104. De même, l'importance que revêt l'espace signifie que nous devons veiller à ce que tous les pays profitent des bénéfices qu'il procure. Je juge encourageants les efforts visant à mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance dans l'espace, notamment dans le cadre de l'intensification de la coopération entre les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale.

105. Je demeure particulièrement préoccupé par le lien croissant entre le terrorisme et la sécurité dans les domaines chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington en 2016, a approuvé un Plan d'action des Nations Unies axé sur deux instruments de l'Organisation des Nations Unies : la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. L'ONU peut jouer un rôle majeur sur cette question, notamment en engageant un dialogue avec tous les États Membres.

106. Je note avec satisfaction que l'Organisation a aidé les États Membres qui lui en faisaient la demande à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que le contrôle des armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et du Traité sur le commerce des armes. Les activités de sensibilisation menées auprès de la société civile se sont intensifiées. Nous avons également célébré l'adoption il y a 70 ans de la résolution par laquelle l'Assemblée générale fixait comme objectif l'élimination des armes atomiques.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. De nombreux membres du personnel des Nations Unies en poste dans des missions ou ailleurs doivent faire face quotidiennement à des menaces transnationales, à la criminalité organisée, au terrorisme, à l'extrémisme violent et à la violence asymétrique. Ces problèmes contraignent l'ONU à détourner son attention et des ressources d'autres priorités fondamentales. L'Organisation est appelée fréquemment à intervenir dans des environnements parmi les plus instables et les plus intolérants au monde : y assurer la sécurité et la protection de son personnel n'est pas une tâche aisée. Huit des 11 pays parmi les plus menacés par des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida accueillent des opérations de paix des Nations Unies; sept de ces missions sont des missions politiques, qui n'ont pas à leur

disposition des troupes de maintien de la paix et doivent donc faire face à des problèmes de sécurité particuliers. La violence menace bien plus que la sécurité physique du personnel des Nations Unies. Lorsque les membres de notre personnel ne peuvent plus assumer leurs fonctions ou sont contraints au départ, nous ne pouvons plus nous acquitter de notre mandat essentiel, à savoir la quête de solutions politiques viables, ouvertes à tous et s'inscrivant dans la durée qui s'attaquent aux causes profondes de la violence.

108. Les terroristes ont profité des clivages politiques, sociaux et économiques pour ancrer et promouvoir leur cause : de fait, la plupart des actes terroristes perpétrés pendant l'année écoulée ont eu lieu dans des pays en proie à des conflits nouveaux ou non. Dans un nombre croissant de conflits, le terrorisme a provoqué des crises humanitaires et des flux de réfugiés de grande ampleur. L'essor de groupes terroristes nourris d'idéologies extrémistes violentes est également une source de préoccupation croissante. Il ne suffit pas de mettre l'accent sur les mesures de sécurité et de maintien de l'ordre à court terme; il faut aussi s'attaquer aux facteurs qui sous-tendent l'extrémisme violent. C'est pourquoi j'ai présenté un Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) dans lequel j'ai formulé plus de 70 recommandations à l'intention des États Membres et du système des Nations Unies. Il y est notamment proposé que les pays se dotent de plans d'action nationaux dans lesquels ils recenseront les facteurs propres au contexte national qui sous-tendent l'extrémisme violent, de façon à trouver des solutions plus efficaces. En outre, j'ai formulé des recommandations tournées vers l'avenir visant à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme dans le rapport biennal sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/70/826 et Corr.1) que j'ai présenté à l'Assemblée générale à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie. Le rapport visait à donner des éléments de réflexion aux États Membres dans le cadre des consultations organisées en prélude au cinquième examen de la Stratégie qui a eu lieu les 30 juin et 1^{er} juillet, juste après la présentation du rapport. Les consultations devraient aboutir à une résolution adoptée par consensus qui balisera le travail de l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent au cours des années à venir.

109. En attendant l'achèvement de l'examen, les travaux relatifs à la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies se sont poursuivis. De nombreuses entités des Nations Unies ont aidé les États Membres à étoffer leurs capacités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent dans le cadre d'une démarche intégrée des Nations Unies renforcée et cohérente, en particulier dans le cadre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste et du plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers. Les États Membres ont également bénéficié d'une aide en ce qui concerne le renforcement des capacités de leur appareil de justice pénale, de leurs systèmes de surveillance des frontières et de leurs systèmes de maintien de l'ordre, notamment afin de mieux faire face aux problèmes nouveaux relatifs au terrorisme, tels que ceux liés aux combattants terroristes étrangers, au lien de plus en plus étroit entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le financement du terrorisme, en particulier dans le cadre du trafic de biens culturels.

110. Des progrès notables ont été accomplis dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, mais ils demeurent fragiles et réversibles, comme le donnent

à penser des informations crédibles selon lesquelles les navires commerciaux continuent d'être pris pour cible par les pirates somaliens et les petites embarcations restent vulnérables. La sécurité à long terme au large des côtes somaliennes doit commencer à terre : les mesures qui ont été prises pour renforcer les capacités et s'attaquer aux causes profondes des actes de piraterie, telles que la précarité de l'économie, le chômage des jeunes, l'insuffisance des moyens judiciaires et la faiblesse des structures de gouvernance, n'ont pas encore produit d'effets durables. L'ONU a apporté son concours à la Somalie et à la région avec le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

111. L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue en avril. Dans le cadre des préparatifs, de nombreuses entités des Nations Unies ont fourni des données et des analyses aux États Membres sur les conséquences du problème mondial de la drogue. Dans le document final issu de sa session extraordinaire (résolution S-30/1), l'Assemblée a souligné qu'il fallait adopter une démarche globale, intégrée et équilibrée pour faire face aux défis multiformes de la drogue dans le monde. Ce faisant, elle a souligné l'importance que revêtait l'adoption d'initiatives de réduction de l'offre et de la demande fondées sur des données scientifiques, qui soient aussi axées sur des thèmes de portée générale, tels que la protection des droits de l'homme, la santé, la prise en considération des différences entre les sexes et les âges dans les politiques en matière de drogues et la détection des risques nouveaux posés par l'apparition de nouvelles substances psychoactives. À sa session extraordinaire, l'Assemblée a jeté les bases de l'examen décennal de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 relatifs au problème mondial de la drogue, principal document d'orientation guidant l'action internationale dans ce domaine. J'attends avec intérêt la tenue d'un dialogue ouvert à tous qui permettra de débattre de nouvelles idées et de nouvelles initiatives dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal.

112. L'ONU a continué d'apporter son concours aux États Membres dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la réforme des appareils de justice pénale, conformément aux règles et normes internationales. À l'occasion de leur premier Sommet, les chefs de police des Nations Unies ont réaffirmé l'importance que revêtait la police des Nations Unies dans la constitution et le renforcement des capacités des institutions des pays hôtes en vue de prévenir et de combattre la criminalité transnationale organisée et de replacer les activités de police dans le contexte plus large de la réforme de la justice et du secteur de la sécurité. L'Organisation a appuyé la révision et l'adoption de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et d'autres instruments et propose une assistance technique en vue de faire face à la crise carcérale mondiale, de promouvoir la justice pour mineurs et de renforcer l'action de la police et de la justice face à la violence visant les femmes et les filles. Le Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence aide les pays à ménager un meilleur accès à un ensemble coordonné de services multisectoriels essentiels et de qualité pour toutes les femmes et les filles qui ont été victimes d'actes de violence sexuelle. Le Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants aide les pays à concrétiser leurs engagements internationaux.

113. À l'appui de la mise en œuvre de la résolution 69/314 de l'Assemblée générale et conformément à son mandat, l'ONU a procédé à la première évaluation mondiale

des menaces que fait peser la criminalité liée aux espèces sauvages et mis en évidence la vulnérabilité des espèces de faune et de flore sauvages protégées face à la criminalité. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer aux fins de l'adoption d'une stratégie commune relative à la lutte contre ce commerce illicite et tragique et tentent d'apporter une réponse aux problèmes relatifs à l'offre et à la demande, à l'établissement de cadres juridiques robustes et au renforcement de la coopération internationale. J'ai établi un rapport (A/70/951) sur la suite donnée à la résolution 69/314.

114. Dix nouveaux États ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption pendant l'exercice biennal en cours, ce qui porte le nombre d'États parties à 178. Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention a achevé une centaine d'examens et en novembre 2015, les États parties ont lancé une deuxième série d'examens.

115. L'Organisation a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, en aidant les pays, dans le cadre d'une assistance technique renforcée, à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des personnes, en particulier dans les zones de conflit et en Méditerranée. Le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres de redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier celle organisée à des fins d'exploitation sexuelle, citant l'État islamique d'Iraq et du Levant, l'Armée de résistance du Seigneur et Boko Haram parmi les principaux responsables. Les mesures prises pour assurer la cohérence des politiques, lutter contre les flux financiers illicites, trouver une solution aux problèmes liés aux combattants étrangers et recouvrer les avoirs volés ont également été renforcées. Il s'agit là d'un pan important des débats portant sur le financement du développement, à un moment où la communauté internationale s'apprête à mettre en œuvre le Programme 2030, qui met l'accent sur les liens existant entre la gouvernance, l'état de droit, la justice, la sécurité et le développement durable et équitable pour tous.

Chapitre III

Renforcement de l'Organisation

116. L'Assemblée générale a beaucoup progressé en ce qui concerne la revitalisation de ses travaux pendant l'année écoulée, aidée en cela par le Secrétariat. Elle a ainsi avancé la date des élections des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social, apporté des changements novateurs à la procédure de sélection de mon successeur et renforcé ses échanges avec la société civile. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité se sont poursuivies, mais les États Membres ne sont toujours pas parvenus à une décision. Le Secrétariat, quant à lui, a continué de moderniser et d'améliorer les services de conférence fournis aux États Membres, et a amélioré le respect des délais et la qualité de la documentation multilingue grâce aux nouvelles technologies.

117. De la même façon, le Secrétariat a tiré activement profit de la technologie et des plateformes multilingues, classiques et numériques, afin de faire connaître l'action et les réalisations de l'Organisation auprès du public, notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Des manifestations se sont déroulées toute l'année à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation. Elles ont permis à l'ONU de se rapprocher des populations locales un peu partout dans le monde et de susciter un appui accru en faveur de son action.

118. Après une décennie de réformes dans le domaine de la gestion, le Secrétariat est en passe de devenir une organisation mondiale, moderne, efficace et intégrée. Le nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja, a facilité la normalisation et l'automatisation des procédures dans l'ensemble de l'Organisation et nous a donné l'occasion d'examiner nos modes de fonctionnement, de simplifier et de rationaliser les procédures et de regrouper les services administratifs du Secrétariat. Soucieux d'améliorer la gestion des ressources que les États Membres nous confient, j'ai demandé qu'un projet concernant un dispositif de prestation de services centralisée soit établi et présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

119. Le nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité a été lancé le 1^{er} janvier 2016, et le réseau Paix et questions politiques et humanitaires (POLNET) a été le premier à en bénéficier. Il permet de gérer les ressources humaines d'une façon plus globale et plus stratégique et de constituer un corps mondial de fonctionnaires adaptables et ayant toute une palette de qualifications et une vaste expérience. L'Organisation a réussi à regrouper une bonne partie de ses moyens informatiques et de ses moyens de communications et est ainsi capable de fournir un meilleur appui à Umoja et de mieux se conformer aux normes et aux pratiques de référence existant dans le domaine. Les modalités de gestion de l'espace de travail ont également été modernisées, et la première phase de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail a été lancée en janvier 2016.

120. Le système interne d'administration de la justice, qui fait partie du dispositif de responsabilité effective de l'Organisation, a été mis en place pendant mon mandat. L'Assemblée générale a souhaité un système qui garantisse, entre autres, que les fonctionnaires, y compris le personnel de direction, répondent de leurs actes. L'évaluation consacrée au système de justice par un groupe indépendant et mes

observations sur la question font l'objet de rapports distincts qui seront présentés à l'Assemblée pour examen à sa soixante et onzième session.

121. La gestion du risque institutionnel est l'un des éléments au cœur du renforcement du Secrétariat. Elle facilite la prise de décisions stratégiques dans l'ensemble de l'Organisation et nourrit sainement la réflexion des hauts dirigeants, compte tenu du fait que la situation devient de plus en plus complexe et incertaine. À la suite d'une évaluation des risques menée dans tout le Secrétariat, l'Organisation a commencé à prendre des mesures pour atténuer les principaux risques stratégiques dans des domaines tels que la structure organisationnelle, la transformation institutionnelle, la planification et l'allocation de crédits budgétaires, la sûreté et la sécurité, les ressources extrabudgétaires et la gestion de ces fonds, la stratégie en matière de ressources humaines, la gestion et l'application du principe de responsabilité.

122. L'insécurité est l'un des principaux risques auxquels l'Organisation doit faire face. Les améliorations apportées aux procédures et aux politiques de gestion du dispositif de sécurité ont permis de réduire le nombre de victimes : le nombre de personnes ayant succombé à la violence depuis 2011 a diminué, malgré l'augmentation du nombre des attaques ciblant l'Organisation. Malheureusement, outre les nombreuses pertes essuyées par le personnel en tenue qui ont été mentionnées au paragraphe 37, 15 membres du personnel civil ont trouvé la mort à la suite d'actes de violence, principalement en raison de la criminalité et de troubles civils. L'Organisation s'est attachée à mieux protéger le personnel déployé dans des environnements à haut risque, tout en veillant à l'exécution des programmes et des mandats essentiels qui lui étaient confiés. Compte tenu de la conjoncture mondiale, l'Organisation est résolue à prendre des mesures efficaces et coordonnées, à centraliser sous l'autorité du Département de la sûreté et de la sécurité toutes les ressources du Secrétariat consacrées à la sécurité et à renforcer la collaboration avec les gouvernements des pays hôtes de façon à mieux protéger le personnel des Nations Unies et à faire rendre des comptes à tous ceux qui s'en prennent à des membres du personnel des Nations Unies.

Partenariats

123. L'ONU s'appuie depuis longtemps sur des partenariats dans le cadre de son action. Il convient de nouer des partenariats non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec des entreprises, des fondations philanthropiques privées, des organisations internationales, la société civile, des groupes de bénévoles, les autorités locales, les parlements, les syndicats, les instituts de recherche et les milieux universitaires. Les accords multipartites ont donné de bons résultats en ce qu'ils permettent de mobiliser plus de ressources que les partenariats traditionnels, d'employer plus efficacement les moyens disponibles et d'améliorer la cohérence des politiques et des activités. Les partenariats de ce type aident à centraliser les engagements et les activités entreprises, et leur réussite repose sur le partage des rôles et des fonctions et sur le strict respect du principe de responsabilité. Les partenariats multipartites sont un bon moyen de partager le fardeau, de stimuler l'action et d'inciter toutes les parties prenantes à s'attaquer à des problèmes particuliers.

124. Les partenariats multipartites ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La collaboration

avec les entreprises est particulièrement importante. Dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, notre principal instrument de mobilisation du secteur privé, plus de 8 000 entreprises ont progressé des pratiques commerciales fondées sur des principes et œuvrent à la réalisation des objectifs de l'ONU. La majorité des entreprises interrogées disent connaître les objectifs de développement durable et être prêtes à les incorporer dans leurs plans d'activité. Une tendance se dessine clairement : les entreprises, y compris les investisseurs, se voient participer activement et de façon légitime au vaste programme de développement durable. L'Accord de Paris sur les changements climatiques constitue un autre événement marquant dans notre collaboration avec les milieux d'affaires internationaux et ouvre de nouvelles possibilités de partenariat et de coopération entre l'ONU et les entreprises sur un problème mondial des plus pressants.

125. Il est indispensable de renforcer l'intégrité et le respect du principe de responsabilité dans le cadre de la coopération entre l'Organisation et le secteur privé. Les directives révisées pour une coopération entre les Nations Unies et le secteur privé fondée sur des principes constituent un cadre essentiel dans lequel s'inscrit la coopération entre l'ONU et le secteur privé aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Elles font également référence aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et mettent l'accent sur la transparence et l'application du principe de responsabilité par les parties prenantes.

Chapitre IV

Conclusion

126. Ainsi s'achève mon dernier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. J'ai cherché à mieux préparer l'Organisation aux immenses défis qui l'attendent, à l'aider à servir l'ensemble des États Membres et l'ensemble des peuples. L'Organisation des Nations Unies est plus nécessaire que jamais, et ce besoin ira probablement croissant. L'Organisation est présente sur tous les fronts, partout dans le monde, et est aux prises avec les problèmes les plus pressants. La décennie à venir sera essentielle si nous voulons tenir nos promesses, garantir à tous le droit de vivre dans la dignité et préserver les générations futures du fléau de la guerre et de la menace que font peser des changements climatiques irréversibles. Nous devons poursuivre une série de réformes sur chacun des trois grands axes de l'action de l'Organisation, sans pour autant nous limiter aux réformes en cours. L'innovation, l'ouverture et la créativité sont indispensables si l'Organisation veut conserver son utilité dans un monde en mutation constante et continuer à susciter une action collective fondée sur des principes. J'engage les États Membres à recourir de façon responsable à cette institution indispensable, caractérisée par sa composition universelle et sa portée mondiale. J'entends travailler avec eux jusqu'au dernier jour de mon mandat.

16-11526 (F) 290716 020816



Merci de recycler 